



La solidarité intergénérationnelle

Un atout pour une société plus épanouie

Publication remplaçant l'Université de Printemps 2021
des FEC seniors en période de crise sanitaire





Introduction

Anne-Marie BALTHASART,
présidente des FEC Seniors

L'Université de Printemps 2021 aurait dû se dérouler pendant deux jours à La Marlagne (Wépion). L'Université de Printemps est l'occasion de se former, de réfléchir ensemble et, pour les militant-e-s FEC Seniors, c'est un moment pour recharger leurs batteries, leurs compétences et les amener dans nos groupes régionaux. C'est un moment aussi pour se rencontrer et pour avoir des instants de convivialité. Pour la seconde année, nous ne pourrons pas nous réunir pour des raisons sanitaires évidentes. C'est difficile mais nous sommes également pleins d'espoirs car nous avons pu nous réinventer cette année et nous espérons que cela nous permettra

Le Comité Exécutif a choisi un thème qui semble simple et qui a pourtant été terriblement complexe et difficile à traiter : la SOLIDARITE. Ce choix est en lien direct avec tous les travaux, réflexions et prises de positions sur le dossier de l'évolution des pensions notamment. La solidarité est traditionnellement un devoir social ou une obligation réciproque d'aide et d'assistance ou de collaboration gracieuse qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté du fait du lien qui les unit.

C'est aussi l'obligation de faire cause commune, d'agir dans l'intérêt général du groupe. Elle existe toujours dans le droit positif entre ascendant-e-s et descendant-e-s et

«C'est aussi l'obligation de faire cause commune, d'agir dans l'intérêt général du groupe.»

d'avoir plus d'outils pour l'action collective dans le futur.

Cette année, nous avons eu Teams¹ qui nous a permis de nous rencontrer, sur un écran d'ordinateur pour les biens-lotés, sur un écran de smartphone pour les autres. Hélas, il y a aussi les « exclu-e-s » de ces modes de communications, parce qu'ils-elles ne possèdent pas le matériel, le réseau internet nécessaire ou les formations pour pouvoir les utiliser de manière fluide. C'est un de nos enjeux pour la suite : garder tout le monde dans le bateau et se retrouver physiquement dès que possible.

Rédiger une brochure, c'est nous rassembler autour de textes et de réflexions partagées avec des intervenant-e-s sollicité-e-s pour ouvrir notre horizon au-delà de l'action syndicale de terrain.

entre conjoints. La solidarité étant une obligation à l'intérieur d'un groupe social défini, le mot est utilisé abusivement pour désigner l'altruisme, la générosité ou la charité.

A propos de la solidarité, deux auteurs ont écrit ces réflexions qu'il nous semble bon de partager :

- ▶ Pierre Lecomte (1883-1937) : « *Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité individuelle* » (L'homme et sa destinée).
- ▶ Antoine de Saint Exupéry (1900-1944) : « *Chacun est seul responsable de tous* ».

Que trouvons-nous dans notre cahier de revendications ? Un chapitre entier est consacré aux « revendications qui touchent les ainé.e.s en solidarité avec toute la société » :

1 Teams est un programme de vidéo-conférence.

- ▶ Nous revendiquons la réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire, sans augmentation des cadences et avec embauche compensatoire, pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. De plus, cela participerait au refinancement de la sécurité sociale².
- ▶ Nous souhaitons le renforcement de la lutte contre la pauvreté et les mécanismes d'appauvrissement de toutes les personnes, et en particulier des aîné.e.s dont la précarité est souvent cachée. A cette fin, les moyens des CPAS doivent être renforcés.³
- ▶ Face au manque de logements sociaux, nous exigeons la mise en place d'une indemnité logement, tant qu'il n'y a pas de logements sociaux et publics en suffisance.⁴
- ▶ Pour les aîné.e.s et pour chaque citoyen.ne, nous exigeons l'établissement d'un mécanisme structurel d'adaptation des plafonds et des seuils à l'index et au bien-être.⁵
- ▶ Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale est une nécessité pour chaque citoyen.ne. Il est nécessaire de renforcer les moyens humains et techniques du Service Public Fédéral Finances par la formation et en améliorant l'efficacité de la Justice pour une réelle récupération des fraudes constatées et avérées, entre autres en allongeant la période de prescription.⁶

Ce sont nos balises pour travailler cette notion de solidarité qui est parfois utilisée à tort et à travers. Nous espérons que la lecture de cette brochure vous permettra d'affûter votre réflexion autour de cette notion, d'en saisir la complexité... et que nous aurons très bientôt l'occasion d'en débattre tou-te-s ensemble de vive voix !

Bonne lecture !

2 Point 22 du cahier de revendication 2019 des FEC seniors
3 Point 23 du cahier de revendication 2019 des FEC seniors
4 Point 24 du cahier de revendication 2019 des FEC seniors
5 Point 25 du cahier de revendication 2019 des FEC seniors
6 Point 26 du cahier de revendication 2019 des FEC seniors

« La solidarité est traditionnellement un devoir social ou une obligation réciproque d'aide et d'assistance ou de collaboration gracieuse qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté du fait du lien qui les unit. »





Emmeline ORBAN, secrétaire générale de la Plateforme francophone du Volontariat (PFV) et Caroline LORET-VANDERLINDEN, chargée de communication à la PFV



Volontariat en temps de crise : les seniors, arrêtez-vous !

Quand l'obligation d'arrêter le volontariat, imposée aux seniors pendant les confinements, nuit gravement à la solidarité et montre par l'absurde à quel point cette solidarité est un ciment de notre société !

Avec la crise de la Covid-19, l'arrêt des activités « non-essentiels » et l'exigence de protéger les aîné-e-s, ce sont des milliers de bénévoles qui se sont soudainement interrompus. À la Plateforme Francophone du Volontariat (PFV), nous avons été aux premières loges pour observer les effets de la crise : crise du cœur des aîné-e-s écarté-e-s, instrumentalisation du volontariat et détournement de ses fondements, résilience des associations... Or, le bénévolat est le vecteur de solidarité par excellence qui permet également de créer du lien entre les générations. Si l'urgence de la gestion de la crise et la méconnaissance de la maladie ont justifié beaucoup de décisions, il est temps de prendre du recul et de réfléchir aux différents aspects de l'arrêt du bénévolat des seniors et de ses modalités.

Les bénévoles seniors à l'arrêt, des associations au ralenti

Dès les premières mesures prises contre la propagation du coronavirus, le Gouvernement prévoit des dispositions spécifiques pour protéger les aîné-e-s. Si elles visaient dans un premier temps les maisons de repos, très vite toute personne âgée est tenue de rester chez elle. En effet, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les personnes âgées risquent plus de développer des symptômes graves de la maladie. Elles doivent donc arrêter toutes leurs activités ainsi que leur(s) volontariat(s).

Cependant, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent près de 30% des volontaires. Certaines associations ne sont même tenues que par des volontaires de plus de 60 ans. La mise à l'arrêt des aîné-e-s signe donc l'interruption de nombreux volontariats et amène la plupart des associations à réduire, voire cesser, leurs activités, sans compter les milliers de bénéficiaires impacté-e-s. Pourtant, les propositions d'aide ne manquent pas, - la crise du coronavirus ayant été marquée par un élan citoyen de solidarité sans précédent -, mais pour les associations, il est presque impossible d'accueillir des nouveaux volontaires. En effet, il faut les former, leur fournir des équipements, réorganiser la logistique en fonction des mesures sanitaires. Peu d'associations sont habituées à devoir s'adapter rapidement à un contexte aussi changeant et imprévisible.

Si certain-e-s ont choisi d'eux-mêmes de suspendre leur volontariat, les aîné-e-s ont été nombreux-ses à avoir été tout simplement écarté-e-s sans consultation préalable. Une décision parfois vécue comme de l'infantilisation, de la surprotection et de l'injustice. S'occuper en se rendant utile est apparu comme une évidence, voire un besoin, pendant la crise. Aider permettait aussi de diminuer l'angoisse. Selon une étude de 2008 menée aux États-Unis, l'entraide et la générosité font non seulement du bien au moral, mais contribuent à l'augmentation du sentiment de bonheur⁷. De plus, selon une étude sur l'impact du confinement sur la santé des personnes âgées, « quatre problèmes ont contribué à la souffrance

⁷ Servigne, P. et Chapelle, G., « L'entraide, l'autre loi de la jungle », 2017, Paris : Les liens qui libèrent, p. 100.

psychique de la personne âgée : la solitude, l'ennui, le sentiment d'inutilité et d'impuissance, ainsi que la peur de la contamination qui renvoie à la peur de la mort »⁸. L'entraide, dont le volontariat est une des manifestations structurées, était donc une réponse évidente pour bon nombre de citoyens et citoyennes, âgé-e-s ou non, pour améliorer leur bien-être et faire face à la crise.

Dans l'urgence de la crise et la méconnaissance du virus, écarter les bénévoles seniors était sans doute une solution facile et prudente. Les organisations s'inquiétaient notamment de leur part de responsabilité si un senior contractait le virus suite à ses activités dans l'association. D'un point de vue légal d'abord, les volontaires peuvent-ils/elles attaquer l'organisation en justice s'ils contractent le virus sur leur lieu d'activité ? Ensuite, d'un point de vue éthique, une organisation doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les volontaires avec lesquels elle collabore et, par conséquent, écarter les plus vulnérables des situations risquées.

Si l'intention est louable, écarter sans permettre à la personne de décider elle-même ce qui est « bon » pour elle relève d'un comportement paternaliste. Il retire à la personne toute sa capacité d'action et d'autodétermination. Moyennant l'accès à une information claire et complète, tout individu devrait être en mesure d'exercer son esprit critique et, dès lors, de faire ses propres choix.

Par ailleurs, au niveau légal, il faut rappeler que l'intégrité physique d'un ou une volontaire peut être atteinte en permanence. Il-elle peut avoir un accident de la route en se rendant à son activité, contracter la grippe saisonnière, chuter dans les escaliers... L'important pour l'organisation est de prendre toutes les mesures possibles pour essayer d'éviter les accidents et d'informer le volontaire des risques potentiels. Si le-la volontaire estime

que les risques restent élevés malgré les mesures prises, il-elle est en droit d'arrêter à tout moment son activité. Enfin, comme l'a défendu Unia⁹, ce n'est pas l'âge qui doit déterminer si une personne est « à risque », mais son état de santé. Se baser sur le seul critère de l'âge est réducteur pour estimer la vulnérabilité d'une personne et nie toute la diversité de ce groupe. Une personne n'est pas l'autre, quelle que soit son âge. C'est aussi ce que la Plateforme francophone du Volontariat a défendu au travers du guide à destination des volontaires « à risques » et des associations de volontaires : « ce n'est pas l'âge qui est décisif, mais une santé affaiblie qui va définir votre appartenance à un groupe à risques ».

Ce guide, sorti au mois de juin, est largement inspiré de la charte réalisée en Flandre, approuvée par les experts du GEES (aujourd'hui, le GEMS). Quelques spécificités francophones et des recommandations à l'attention des organisations y ont été ajoutées. Le guide a permis de donner un cadre de référence aux volontaires et aux associations. Grâce à celui-ci, les volontaires ont

pu mieux déterminer le niveau de risque de l'activité. Ils-elles étaient également encouragé-e-s à en parler avec leur médecin traitant si un doute persistait. De leur côté, les associations ont pu établir des feuilles de route, grâce à la liste des facteurs de risques, pour mener leurs activités en toute sécurité.

Les volontaires au secours de l'État

En avril, la presse relaye abondamment les conditions de vie effroyables dans les maisons de repos. La population est émue. Elle veut proposer son aide. Problème : il est interdit pour des maisons de repos commerciales de solliciter des volontaires – elles représentent 63% des li'

« Les aîné-e-s ont été nombreux-ses à avoir été tout simplement écarté-e-s sans consultation préalable. Une décision parfois vécue comme de l'infantilisation, de la surprotection et de l'injustice »

8 M.Maamar et alii, « Impact du confinement sur la santé des personnes âgées durant la pandémie Covid-19 », *Elsevier*, Volume 20, Issue 120, Décembre 2020, pages 322-325

9 Unia, communiqué de presse 20 mai 2020 « Assouplir les mesures corona sans discrimination fondée sur l'âge » <https://www.unia.be/fr/articles/unia-assouplir-les-mesures-sans-discrimination-fondée-sur-l'âge>

à Bruxelles et 50 % des lits en Wallonie¹⁰. Les gouvernements régionaux poussent alors le fédéral à modifier les règles.

L'arrêté royal du 20 mai 2020¹¹ étend temporairement le champ d'application de la loi relative aux droits des volontaires du 3 juillet 2005 pour autoriser les maisons de repos et de soins commerciales à faire appel à des volontaires jusqu'au 30 juin 2020. Il sera ensuite prolongé deux fois le rendant actif jusqu'au 31 mars 2021. Dans l'exposé des motifs, il est écrit que cette modification est légitime « pour pallier certaines carences en personnel ». De toute évidence, le politique donne son aval pour mettre des volontaires là où il aurait fallu créer de l'emploi. Les réserves de volontaires de l'AVIQ et d'Iriscare confirment cette idée, elles visent avant tout des fonctions médicales et paramédicales¹². En modifiant ainsi le champ d'application de la loi relative aux droits des volontaires du 3 juillet 2005, le politique touche à un de ses piliers fondamentaux : le volontariat n'est autorisé que dans des organisations « sans but de lucre ». Les sociétés commerciales ne peuvent pas solliciter des volontaires étant donné que les bénéfices de leurs activités repartent dans la poche de quelques investisseurs et non pour l'intérêt général. Non consulté au préalable comme le voudrait la loi du 3 juillet 2005, le Conseil Supérieur des Volontaires a condamné à trois reprises cet élargissement dans des avis a posteriori¹³. Le bon sens voudrait que s'il y a un manque de personnel, alors il faut le remplacer par de l'emploi, peu importe d'ailleurs que les maisons de repos soient commerciales ou non. Le volontariat ne devrait jamais servir de solution bon marché pour l'État.

Alors que d'un côté, le politique étend la portée du volontariat, il paraît vouloir aussi le faciliter du côté des



© Pexels

citoyen-ne-s pour permettre aux personnes en chômage temporaire de s'investir plus facilement. C'est pourquoi la ministre de l'Emploi de l'époque, Nathalie Muylle, prévoit dès le début de la crise une dérogation au formulaire C45B pour les chômeurs temporaires. La loi relative aux droits des volontaires oblige les bénéficiaires d'allocations de chômage à déclarer au travers du C45B leur activité bénévole au préalable à leur organisme de paiement. La Plateforme francophone du Volontariat, son homologue le Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk et le Conseil Supérieur des Volontaires ont réclamé à maintes reprises sa suppression, car il est sans intérêt et représente surtout un frein important à l'engagement¹⁴. Or, le volontariat est un acte libre, sans contrainte, qui doit être équitablement accessible à toutes et tous. L'ancienne ministre de l'Emploi et son prédécesseur, Kris Peeters, justifiaient leur refus à cette demande par la volonté de protéger les chômeurs-euses des organisations qui les exploiteraient en tant que volontaires. Mais alors, comment expliquer que, durant la crise, les chômeurs-euses temporaires risquent moins d'être exploité-e-s que des chômeurs-euses com-

¹⁰ Van Reeth C., « Les maisons de repos, un business d'avenir », in *Le Soir*, 1 octobre 2018.

¹¹ Arrêté royal du 20 mai 2020 étendant temporairement le champ d'application de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires aux organisations agréées par l'autorité compétente pour l'aide et les soins aux personnes âgées ainsi que pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées du secteur privé commercial.

¹² Iriscare, « *Coronavirus : appel en vue de la constitution d'une réserve de volontaires* », 19 mars 2020 et AVIQ, Plateforme solidaire wallonne, <https://solidaire.aviq.be>.

¹³ Avis du 13 mai 2020 concernant l'élargissement de la loi relative aux droits des volontaires et de la dérogation au C45B pour les chômeurs temporaires. Avis de décembre 2020 concernant le volontariat organisé par les institutions commerciales, augmentation temporaire du plafond annuel du défraiement forfaitaire.

¹⁴ Pour en savoir plus, lire « *Argumentaire pour la suppression du formulaire C45B* » dans le cadre de la campagne « *Tous libres d'être volontaires ?* » sur www.levolontariat.be/outils.

plets indemnisé-e-s ou que toute personne dans la société ? Le formulaire C45B semble finalement davantage servir à contrôler qu'à protéger les chômeurs-euses et les prépensionné-e-s.

Sélection des volontaires compétent-e-s dans le secteur médical, mise à l'arrêt des volontaires considéré-e-s comme vulnérables, appel « aux bons cœurs » pour coudre des masques... La vision très utilitariste de l'État envers les volontaires comme petites mains anti-crise interpelle. Sous l'emprise des enjeux économiques et de l'urgence de la crise, le volontariat a été détourné de ses fondements.

La Belgique est un des rares pays à s'être doté d'une loi sur le volontariat. En adoptant le 3 juillet 2005 la loi relative aux droits des volontaires, l'État belge a posé un acte fort. Il a reconnu le volontariat non pas pour sa gratuité, mais pour son sens dans une société démocratique et solidaire. Il a reconnu l'engagement bénévole de ces milliers de personnes qui donnent de leur temps, librement et gratuitement, pour une société où il fait bon vivre.

En cette période de crise, il est de son devoir de maintenir des garde-fous pour protéger la population, tout en préservant les valeurs qui animent notre société, et de ne pas céder à la solution de facilité.

Volontaires et fracture numérique : un défi pour les organisations

Suite à l'arrêt des activités, beaucoup d'associations se sont interrogées sur la manière de garder le contact avec les volontaires et de poursuivre certaines activités. Si elles ont fait preuve de créativité et de résilience, force est de constater que le contact a été particulièrement faible avec les personnes « non-connectées ». Dans le volontariat comme ailleurs, la crise a révélé que ces personnes étaient hors système et éprouvaient dès lors des difficultés à accéder à l'information ou aux services offerts. Une étude de la Fondation Roi Baudouin constatait au mois d'août 2020 que quatre Belges sur dix ont de faibles compétences numériques et sont donc à risque d'exclusion¹⁵.

Ces chiffres ne sont pas surprenants au vu de l'accès inégal aux outils numériques. Être « connecté-e » nécessite des revenus suffisants, à la fois pour s'acheter le matériel de base, mais aussi pour payer la connexion

internet chaque mois. Du côté des aîné-e-s, lorsqu'on sait que la pension minimale brute est d'un peu plus de 1300€ par mois, soit à peine 300€ de plus que le seuil de pauvreté – sans parler de la GRAPA qui est en-dessous –, ces coûts peuvent représenter un sérieux frein.

Moins confortable, le smartphone est parfois la solution bon marché. Néanmoins, même si les personnes disposent du matériel, elles ne possèdent pas pour autant les compétences pour ces technologies. Certaines associations, universités des aînés, villes et communes organisent habituellement des ateliers informatiques, mais eux aussi ont été arrêtés. Les premiers commencent à peine à reprendre.

Depuis un an, de nombreux-ses aîné-e-s volontaires n'ont pas eu de contacts, ou très peu, avec les organisa-

« La Belgique est un des rares pays à s'être doté d'une loi sur le volontariat. »

tions dans lesquelles ils-elles s'engagent. La distance a fragilisé la relation. Les associations et les gestionnaires de volontaires devront redoubler d'efforts, aller à la rencontre des volontaires pour comprendre leurs peurs et leurs doutes, répondre à leurs attentes..., afin de raviver leur attachement et leur engagement à l'organisation. Un défi de taille !

Le volontariat, un vecteur de vivre ensemble !

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de défendre un volontariat de qualité, porteur de sens qui va au-delà de sa gratuité. Un volontariat accessible à toutes et tous. Il s'agit d'un acte libre, sans rétribution, au profit d'autrui dans une organisation sans but de lucre, comme l'indique la loi relative aux droits de volontaires. Pendant la crise, les valeurs et les fondements du volontariat en ont pris un coup. Paradoxalement, au nom de la solidarité, il est devenu un lieu d'exclusion et une solution bon marché. Bénévoles, associations, politiques sont invités à réfléchir aux valeurs qui sont au cœur de notre société pour continuer à faire ensemble, demain ! 

¹⁵ Brotcorne P., Mariën I., « Baromètre de l'inclusion numérique », 2020.



TÉMOIGNAGE

Myriam PLANCQ, militance FEC Seniors Waremme

Lancez-vous ! Être bénévole, bon pour tou-te-s !

Ces derniers temps, pour nous seniors comme pour d'autres bien sûr, la télé et les outils informatiques (ordinateur, smartphone ou tablette), nous permettent de nous évader et de garder les contacts aussi bien avec la famille, les ami-e-s via Zoom, Teams....

Mais une autre activité me permet de garder des contacts physiques et moins virtuels. A l'âge de la pension, je suis entrée comme bénévole dans le magasin de Oxfam Magasins du Monde à Hannut. J'y consacrais minimum 2 heures par semaine.

Après la fermeture de ce magasin, j'ai désiré continuer car les idées, les principes de Oxfam Magasins du Monde m'intéressaient toujours. Je suis donc allée au magasin de Waremme où je peux continuer sur le même chemin : les contacts avec la clientèle, les conseils. Les règles sanitaires étant strictes, je m'y sens en confiance.

Les magasins ont été fermés deux mois, et ensuite ont progressivement réouvert leurs portes avec prudence et sécurité. Plusieurs bénévoles ont eu des difficultés de reprendre pour différentes raisons : maladie, symptômes, crainte, peur. Nous avons gardé les contacts et petit à petit chacun est revenu à son rythme. Les heures d'ouverture ont été adaptées, le magasin tourne à nouveau. Les mesures d'hygiène sont toujours d'application : gel, masque, distanciation, interdiction d'essayer les vêtements.

Être bénévole pendant la période du « fameux » virus ! Le vivre ? Le supporter ? Oui, ça a été possible et cela l'est toujours ! Une

activité comme bénévole, c'est bon pour les autres tout comme pour moi !

Vous avez certainement un magasin dans votre voisinage, votre ville. Poussez la porte, parlez avec les bénévoles présent-e-s, voyez leur travail. Nous sommes là pour vous, mais aussi pour nous, car être disponible pour un renseignement, un conseil auprès de la clientèle nous donne la possibilité de rencontrer des personnes, d'avoir des contacts.

Alors n'hésitez pas ! Ne rester pas seul dans votre coin, il y a des services à rendre près de chez vous ! Le monde est vaste ! 





Patrick DUPRIEZ, président d'Etopia, Centre de recherche et d'animation en écologie politique.

Générationnaires solidaires ? Réflexion autour de la solidarité intergénérationnelle...

Et pour vous, c'est quoi la solidarité intergénérationnelle? Quelles images vous viennent spontanément en entendant ces deux mots ? Quand cette invitation à réfléchir à ce sujet m'est arrivée, le paysage de mes pensées s'est ouvert sur un décor de scènes multiples.

Il y avait l'association *Bras dessus, Bras dessous* qui coordonne un réseau de proximité pour soutenir le bien-être des aîné-e-s en rompant leur isolement ; et puis, les jeunes du Service citoyen qui prennent leur téléphone pour soutenir moralement les seniors confiné-e-s ou qui sont venu-e-s en renfort dans les maisons de repos au début de la crise sanitaire.

Il y avait *Un toit deux âges* qui permet à une étudiante d'occuper une chambre chez un aîné, à une aînée de bénéficier de sa compagnie et de quelques services, à l'un et l'autre de vivre une aventure de rencontre et d'échange ; et puis le *Foyer Dar El Amal*, un *habitat kangourou* bruxellois dans lequel des familles d'origine immigrée cohabitent avec des personnes âgées belges.

Il y avait des grands-parents qui accordent du temps à leurs petits-enfants après les cours, à une école des devoirs ou à un *repair-café*, pour partager des connaissances et de l'expérience, qui accompagnent aussi leurs propres parents sur le chemin de la fin de vie.

Il y avait les travailleurs et travailleuses qui contribuent par leurs cotisations aux pensions et aux services dont bénéficient les personnes âgées qui en ont besoin ; et puis l'attention de celles et ceux qui le peuvent à transmettre un patrimoine, juste une petite maison parfois,

dont leurs enfants et petits-enfants pourront bénéficier pour mener la meilleure vie possible.

Il y avait le *Plan Tandem* qui permet à un-e travailleur-euse proche de la pension de réduire son temps de travail et d'écoler un-e jeune diplômé-e qui met le pied à l'étrier professionnel ; et puis les mentors de *Duo for a job* qui coachent de jeunes entrepreneurs-euses d'origine étrangère.

Il y avait le déchirement de parents sous pression, qui ne parviennent pas à offrir le temps, l'affection et le soutien qu'ils voudraient à leurs propres parents âgés autant qu'à leurs enfants trop délaissés ; et puis ces tensions supposées entre les générations durant cette crise de la Covid-19 dont on dit, d'un côté, qu'elle amène les jeunes à sacrifier leur liberté pour sauver les aîné-e-s et, de l'autre, qu'elle pousse certaines personnes âgées à glisser dans la désespérance et la mort.

Il y avait encore la volonté engagée de celles et ceux qui refusent de transmettre aux générations futures un monde bouleversé par le dérèglement climatique et les inégalités, menacé par des déchets nucléaires et privé des ressources fondamentales de la nature qui nous permettent de vivre une vie digne...

Qu'est-ce que la solidarité intergénérationnelle ? Dans quels sens s'exprime-t-elle ? De quoi parle-t-on, en fait, sinon, d'une conscience aigüe de nos interdépendances au-delà d'un élan de cœur ? Ma réflexion débute les yeux dans les étoiles, avec ce paragraphe de Victor Hugo qui me fait vibrer : « Rien n'est solitaire, tout est solidaire.

L'homme est solidaire avec la planète, la planète est solidaire avec le soleil, le soleil est solidaire avec l'étoile, l'étoile est solidaire avec la nébuleuse, la nébuleuse, groupe stellaire, est solidaire avec l'infini. »

La solidarité est une valeur qui se concrétise de façon dynamique, diverse, par des échanges sociaux et matériels. Si les plus jeunes ont besoin des plus âgés pour construire leur avenir, les aîné-e-s peuvent avoir besoin des premier-e-s pour affronter leur situation présente... et inversement parfois. De facto, consciemment ou non, la manifestation de la solidarité nécessite des formes de réciprocité, entre individus, groupes ou générations. Des réciprocités proches et conscientes, d'autres plus complexes et moins évidentes à cerner, d'autres encore institutionnalisées par des décisions politiques.

Au fil de mon passage par les différentes images évoquées plus haut, quelques questions sont apparues qui déclinent toutes, diversement, les verbes partager et transmettre. Finalement, ne sommes-nous pas essentiellement ce que nous transmettons, ce que nous semons, davantage que ce que nous recevons ou récoltons ?

Transmettre l'élan de prendre soin

La transmission de valeurs et d'expériences contribuent à la cohésion, à l'estime de soi et au sentiment d'utilité de chacun et chacune dans la communauté. Et l'intensité des échanges, de l'entraide concrète et des apprentissages à travers les relations de proximité bénéficient à toutes les générations.

René s'est proposé d'amener Léo à la pêche : impossible de mesurer la somme des bienfaits de ces moments et de ces échanges, le plaisir du présent de chacun, les souvenirs engrangés, l'impact des journées au bord de l'eau sur l'engagement de Léo dans la protection de l'environnement, le regain de forme de René, heureux de transmettre et de guider le gamin des voisins...

Comment dès lors favoriser les conditions des échanges auxquels nous aspirons, familialement, convivialement mais aussi politiquement ? On peut penser au partage du temps de travail, aux plans communaux de

cohésion sociale, aux dispositifs de participation et aux activités festives qui rassemblent, à un urbanisme et des aménagements inclusifs de l'espace public, à des projets d'habitats et de services sociaux ou culturels intégrant plutôt que séparant les générations...

Un groupe humain crée sa richesse à travers la communication et l'entraide visant au but commun qu'est l'épanouissement de tous dans le respect des différences. Cet objectif appelle à enseigner la compréhension entre les humains comme socle d'une solidarité morale et intellectuelle à l'échelle de l'humanité. L'éducation, les pratiques spirituelles, les règles légales y contribuent, mais c'est l'exemple qui est le premier et principal mode de transmission culturelle. Si les solidarités ont des manifestations matérielles et économiques indispensables, elles se traduisent aussi par du temps consacré, de l'expérience partagée, du plaisir à se sentir réciproquement utiles et considérés. Elles trouvent des racines, de la légitimité et du sens dans l'élan que nous partageons de prendre soin les uns des autres et, par-là, du monde que nous habitons et construisons.

Transmettre de la justice sociale

La transmission des ressources financières et du patrimoine matériel est un élément déterminant de la vitalité économique de la société. Or, ce patrimoine est inégalement réparti et cette inégalité s'accroît ces dernières années. Mais « générationnellement », nonobstant une grande disparité entre les individus, ce sont les personnes de plus de 60 ans qui concentrent le plus de biens, mobiliers et immobiliers, et donc de capacité à peser sur l'économie. La transmission familiale de ces patrimoines peut renforcer les dynamiques inégalitaires au sein de la société ; tout comme le fait que ce sont essentiellement les contributions des travailleurs-euses qui financent les services indispensables à la qualité de vie et aux soins de santé en faveur des aîné-e-s.

En outre, depuis une trentaine d'années, les ménages comme les Etats se sont endettés de plus en plus pour

« Finalement, ne sommes-nous pas essentiellement ce que nous transmettons, ce que nous semons, davantage que ce que nous recevons ou récoltons ? »

créer de la richesse en maintenant un niveau minimum de croissance économique. Cet endettement engendre une redistribution à l'envers des richesses dans un contexte où la part du PIB rémunérant les salaires se réduit constamment. La production augmente avec moins de travail et une répartition inégale de l'emploi et du temps. En résulte une précarisation de certains ménages et une entrave aux expressions non matérielles de solidarité. Cette précarisation frappe toutes les générations mais, même si certaines pensions sont aujourd'hui scandaleusement basses, ce sont les jeunes qui voient le plus leur situation moyenne se dégrader ces dernières années.

Se constituer un patrimoine à transmettre à la génération suivante reste-t-il un moyen pertinent au niveau collectif de concrétiser une solidarité intergénérationnelle durable ou s'agit-il d'une assurance « vieux jours » de plus en plus difficile à contracter ? La question appelle des réponses avant tout fiscales : faire contribuer l'ensemble des revenus de façon plus progressive est une clé indispensable. Cette équité de contribution devra permettre en priorité l'accès de tous, et surtout de toutes, à un revenu de base décent à tout âge et à une pension suffisante pour vivre dignement et exercer librement ses choix de vie.

Transmettre le pouvoir de choix

Vous les voyez, ces images de réunions de dirigeants politiques ou de conseils d'administration importants ? Des hommes blancs en costume bleu, cravatés dans le vieux monde d'une pensée faite de chiffres, d'efficacité, de concurrence de tous contre tous. Il m'arrive d'osciller entre colère et espoir en les regardant, puis en pensant à Greta Thunberg, assise devant le parlement suédois, à ces milliers de jeunes manifestant pour le climat ou qui inventent de nouvelles manières de vivre localement, à ces jeunes filles (surtout) qui éclairent et tentent de déconstruire les mentalités patriarcale ou coloniale de notre société.



© AdobeStock

Partager le pouvoir, c'est permettre à davantage de personnes de participer aux espaces de décision et de délibération démocratiques. C'est, par exemple aussi, limiter la durée des mandats politiques pour favoriser le renouvellement des idées et la liberté de penser et d'agir de nos représentant-e-s. Peu importe l'âge des élu-e-s, pour peu qu'ils et elles soient jeunes d'enthousiasme et pas vieillis par l'habitude.

La transmission - ou pas - du pouvoir démocratique et institutionnel influence considérablement l'évolution de la société. Si les aîné-e-s ont traditionnellement un rôle de référence en termes de valeurs et d'autorité morale, leur poids politique se trouve aujourd'hui conforté par une pyramide démographique unique dans l'histoire : la part des plus de 65 ans dans la population belge approche les vingt pour cent... Le rajeunissement des cadres politiques et le sentiment de colère exprimé par une partie de la population âgée et précarisée cachent une réalité plus complexe : les changements nécessaires pour assurer un avenir aux jeunes de ce début de XXI^e siècle appellent une métamorphose sociétale difficile à imaginer et à réaliser sans une confiance forte dans le futur et sans une conscience solide de faire partie d'une communauté solidaire. Aucune charité, plus ou moins nourrie de culpabilité, ne peut remplacer la solidarité qu'engendre un véritable sentiment de responsabilité sur ce que nos propres actes et jouissances empruntent aux futurs d'autrui.

Transmettre une terre habitable

Nos choix d'aujourd'hui engagent comme jamais auparavant les générations futures. Et la prise de conscience des enjeux écologiques pose de nombreuses questions essentielles quant à notre volonté et notre capacité à transmettre un monde habitable. Ces questions font émerger une nouvelle dimension à la solidarité en la portant « au cube » : solidarité avec nos proches et celles et ceux de notre communauté « nationale », solidarité consciente avec les peuples du monde avec qui nous cohabitons la

Terre, solidarité avec les générations futures qui ne sont plus seulement celles des petits-enfants.

Notre responsabilité éthique est de faire en sorte que les conditions d'une vie digne restent possibles pour les humains qui nous succéderont sur notre planète bleue. Et cette responsabilité est particulière pour les générations occidentales qui ont multiplié par cinq l'empreinte écologique de leurs activités et consommation durant les cinq décennies d'après la seconde guerre mondiale. Si l'humanité vivait en épuisant les ressources naturelles comme le fait la Belgique, ce n'est pas moins de quatre planètes qui nous seraient nécessaires...

« *Le monde brûle et nous regardons ailleurs* » disait Jacques Chirac. Pire, nous alimentons le feu sans limite. Et il m'arrive de penser, ou d'espérer, que la conscience qu'a une partie de notre jeunesse de la nécessité absolue de limiter la voracité de la prédation actuelle exercée sur la nature puisse rencontrer de façon féconde l'expérience des cheveux gris enracinée dans une vie passée plus sobre mais pas nécessairement moins heureuse.

Transmettre la solidarité plutôt que le virus

Une transmission d'un tout autre ordre est venue intensifier plusieurs tensions qui traversent notre société fragmentée ; celle d'un virus minuscule qui a profité des multiples fragilités de notre système mondialisé pour nous plonger dans une crise profonde, sanitaire, sociale, économique et démocratique. La crise du coronavirus a mis en tension les générations et les perceptions que nous pouvons avoir des intérêts de chacune d'entre elles. Parmi bien d'autres leçons, elle éclaire notre difficulté à poser des choix quand l'essentiel de ce qui les fonde n'est pas mesurable.

A-t-on, comme on le dit régulièrement, bradé la vie des plus jeunes pour gagner quelques mois ou années de vie pour les plus âgés ? A-t-on, a contrario, scandaleusement sacrifié de nombreux-ses aîné-e-s en les abandonnant quasiment sans soins dans leur maison de repos pour permettre à l'économie et au reste de la société de continuer à fonctionner ? Est-ce l'un ou l'autre ou les deux ? A l'évidence, en tous cas, la préoccupation de Marthe pour son petit-fils privé de vie étudiante et l'inquiétude de la petite Sybille qui trépigne d'embrasser son papy vivent, toutes les deux, généreusement, dans la population.

L'effondrement du système sanitaire aurait inévitablement eu des conséquences sur toute la société et la prolongation de l'épidémie impacterait durablement l'ensemble de la population. Les efforts réalisés ne peuvent donc être simplement présentés comme privilégiant les aîné-e-s. Nous devons résolument éviter une lecture de cette crise qui opposerait les générations en supposant un choix de priorité entre elles. Bien au contraire, la fragilité du système sanitaire, celle qui est générée par la précarité et la pauvreté, celle que révèle la situation insensée des maisons de repos, celle des jeunes sans sécurité sociale, sans emploi ou dans des statuts précaires, inquiets pour leur avenir... toutes ces fragilités préexistaient avant la crise, l'ont favorisée et en sortent intensifiées. Il faut nous rappeler sans cesse que l'égalité et la cohésion sont bonnes pour toutes et tous, riches et pauvres, jeunes et vieux, hommes et femmes...

D'une génération à l'autre, partager du sens...

La solidarité intergénérationnelle ne peut se réduire à une direction, des jeunes vers les aîné-e-s ou inversement. Fondée sur la conscience de nos interdépendances, de notre responsabilité mutuelle, de la valeur du partage



© Adobestock



© AdobeStock

et de l'importance d'une communauté humaine dans laquelle chacune et chacun a une place, elle est d'abord une solidarité tout court, qui nous invite à penser différemment l'espace et le temps et à réfléchir à l'essentiel de ce que nous transmettons. Si les solidarités « chaudes », familiales et de proximité, sont importantes en termes de partage de ressources, de reconnaissances, de savoirs et de valeurs, elles ne peuvent suffire à construire un horizon collectif acceptable. Notre capacité collective à réduire le gouffre des inégalités, à relever les grands défis planétaires, à assurer une contribution fiscale juste de toutes et tous aux biens communs a besoin d'institutions démocratiques fortes et progressistes.

Notre Etat providence et notre sécurité sociale se sont construits dans le cadre d'un système économique fondé sur une croissance permanente du PIB permettant de financer l'augmentation des besoins et services. Cette croissance n'est plus au rendez-vous en Europe depuis une trentaine d'années et il est peu contestable qu'une croissance infinie dans un monde fini est impossible. Comment dès lors imaginer une société du bien-être

partagé dans une économie post-croissance ? C'est là un des défis civilisationnels les plus complexes que nous ayons à relever collectivement et il est résolument transgénérationnel.

Pour la première fois peut-être, une génération a l'impression ou la conviction que les suivantes vivront moins bien qu'elle. Très prosaïquement, une partie de la classe moyenne constate qu'il sera difficile pour un-e jeune adulte d'acquiescer un logement sans l'aide des parents, difficile pour un-e retraité-e de conserver un logement sans le mettre en viager, impossible de le transmettre à ses enfants.

Ce constat pose un enjeu politique immédiat en termes de justice fiscale, de partage du temps de travail et de sécurité sociale mais aussi, considérant une société privée du dopage de la croissance, un défi culturel : notre priorité est-elle de transmettre quelque chose de matériel à nos enfants ou de leur laisser une terre habitable et une façon réellement solidaire et inclusive de l'habiter ?

Finalement, au terme de mon petit voyage réflexif au pays de la solidarité intergénérationnelle, je me dis que la lucidité qui nous amène à penser une autre manière d'être au monde implique surtout de mobiliser résolument et joyeusement notre créativité et notre capital social (altruisme, coopération, bienveillance...) et la crise Covid nous a peut-être donné un avant-goût de cette nécessité. Une réelle et durable solidarité intergénérationnelle ne sera pas possible sans changer nos modes de vie et notre système économique, donc sans un sentiment de coresponsabilité planétaire fondamentalement contradictoire avec les dynamiques populistes et les replis identitaires. Ces changements ont besoin du regard neuf, de la conscience des enjeux et de l'innovation des plus jeunes. Ils ont aussi besoin de l'expérience, de savoir-faire et de valeurs traditionnelles à remettre à l'honneur, dont celles qui invitent à la sobriété et à un rapport plus apaisé au temps. Ils ont peut-être besoin aussi de la rencontre entre les deux qui permet à chacun de mieux se connaître lui-même... La rationalité en ce début de 21ème siècle conduit à ne plus placer tous nos espoirs dans l'argent, dans l'épargne pour demain, mais à investir dans les relations humaines et dans la santé des écosystèmes qui permet la nôtre. Entre les messages

publicitaires et les messages de la nature, il faut choisir ceux qui servent la vie en soignant nos interdépendances.

Pour vivre mieux, en consommant moins de ressources et en proposant plus de qualité de vie partagée, il nous faut définir démocratiquement des chemins existentiels et politiques qui favorisent la meilleure contribution et participation possibles de chaque génération à une société moins précaire, une société dans laquelle chaque être humain, tout au long de sa vie, a conscience de son rôle dans une espérance commune, qu'elle soit nourrie ou non d'un ancrage spirituel singulier.

Au fond, au risque de surprendre en tordant Magritte : ceci n'est pas de la solidarité intergénérationnelle ! Ceci est de la solidarité. Et nous avons un besoin impérieux de la cultiver...🍀

« Notre capacité collective à réduire le gouffre des inégalités, à relever les grands défis planétaires, à assurer une contribution fiscale juste de toutes et tous aux biens communs a besoin d'institutions démocratiques fortes et progressistes. »





TÉMOIGNAGE

Jean-Pierre GRÉTRY, papy, membre des FEC Seniors de Herstal.

De la protection à l'isolement

ISOLEMENT : définitions (Larousse)

- État d'une habitation, d'un lieu écarté, perdu : l'isolement d'une ferme.
- État de quelqu'un qui vit isolé ou qui est moralement seul : ressentir douloureusement son isolement.
- Séparation d'un individu – ou d'un groupe d'individus – des autres membres de la société.

D'après les définitions ci-dessus, je suis isolé. Je comprends le point de vue de mes enfants : ils ne veulent pas m'infecter. Mes petits-enfants, je les vois par vidéo. La plus petite, je l'ai vue huit mois « en vrai » depuis sa naissance. Elle aura deux ans en juin. Quand elle me reverra de nouveau, elle devra réfléchir à deux fois pour

« **ISOLEMENT :**
État de quelqu'un qui vit isolé ou
qui est moralement seul.»

comprendre que je suis en trois dimensions et non dans un de ces films à la télé.

La deuxième de ma fille est la première à décrocher le téléphone ou à bien se positionner devant la caméra. Elle a eu trois ans en janvier. Alors j'essaie de comprendre ce qu'elle me dit.

L'aîné a fêté ses cinq ans en mars. J'avais dû annuler la commande de son gâteau d'anniversaire l'an passé et cette année, **je ne l'ai même pas commandé**. Il ne veut même plus venir me voir ni me parler à distance.

L'information qui m'a laissé sur place a été que quelqu'un peut être un vecteur sain de la maladie. Alors je me suis dit : nous sommes foutus. Si nous ne voulons pas attraper ce virus, nous devons nous isoler.

Et je le fais avec toutes les précautions d'usage : mes courses alimentaires une fois par semaine et seul. Je ne reçois personne chez moi sauf une personne, une fois par mois.

C'est dur, mais je tiens bon. 





ARTICLE BASÉ SUR LE TÉMOIGNAGE
de **Daniel GUILLAUME**, militant
FEC Seniors Mons-La Louvière

La militance avec les FEC Seniors en temps de Covid

Depuis combien de temps êtes-vous militant Seniors ?

Je fais partie des FEC Seniors Mons – La Louvière depuis environ 6 ans. Avant cela, j'étais déjà affilié au syndicat pour mon travail. Je me suis affilié car la société dans laquelle je travaillais a fermé et je me suis retrouvé à la prépension. Il y avait des séances d'information sur les changements de législation sur la prépension : c'est donc comme ça que j'ai commencé à connaître les FEC Seniors qui faisaient des conférences à Mons. Je trouvais cela intéressant et l'ambiance était bien, et puis il fallait bien trouver une occupation pour la prépension. C'est comme ça que je me suis inscrit officiellement à la FEC Seniors Mons – La Louvière.

Comment militiez-vous avec les FEC Seniors en 'temps normal' ?

On avait une réunion mensuelle et d'autres actions selon les sujets. On apprend plein de choses ! Ça permet de continuer à avoir des contacts sociaux. Quand on est bombardé du jour au lendemain à la prépension, ça permet de ne pas se couper de tout et de continuer à recevoir des informations et de militer pour des causes qu'on suppose juste.

Comment se passe la militance en temps de Covid ?

On a toujours nos réunions mensuelles que nous faisons par vidéo avec Teams depuis presque un an et demi... Mais ce n'est pas la même chose que du présentiel ! C'est moins facile que quand on se rencontrait et qu'on pouvait discuter. Avec une réunion Teams, il faut que ça marche et chacun doit lever la main pour poser sa question, sinon c'est le brouhaha garanti ! Mais ça permet quand même de garder le contact. Avant, on militait régulièrement le samedi, en semaine et parfois même le dimanche. On allait sur les marchés, on distribuait des gazettes, on discutait avec les

gens, on faisait des sondages. Tout ça, c'est purement et simplement abandonné depuis un an et demi. On ne peut plus avoir de contact proche avec les gens et ça manque évidemment. Entre nous, on ne se voit plus, on n'a plus de contact direct et on ne sait plus parler aux gens. Or, c'était quand même le but des FEC Seniors. C'était de parler des problèmes de la société et de passer à l'action ensuite... Maintenant, c'est tout à distance et c'est handicapant.

Est-ce que ça été difficile pour vous de commencer à utiliser Teams ?

L'installation n'est pas difficile mais ce qui est plus compliqué, c'est les mises à jour, les problèmes avec Microsoft. J'ai un bon PC portable mais il a 12 ans et la taille mémoire ne permet pas de mettre Windows 10, donc mon PC ramait. J'ai un smartphone mais avec le smartphone, l'écran est petit quand on passe des diaporamas : on ne sait pas lire.

J'ai eu entre 10 et 15 vidéos conférences, mais je n'ai pas pu suivre les deux dernières car il y avait des problèmes de connexion sur Teams. Et on voit ces messages d'erreur au moment où on en a besoin... On essaie de se dépatouiller et de voir pourquoi ça ne va pas, mais après la réunion est finie ou ça ne vaut plus la peine.

En quoi militer avec la FEC Seniors peut participer à la solidarité intergénérationnelle ?

La moyenne d'âge des membres est assez élevée mais nous traitons des sujets et des problèmes des jeunes, des étudiants, des demandeurs d'emploi, des pré-pensionnés (RCC), des pensions, des maisons de repos etc. Cela touche un large public, donc je crois que cette diversité témoigne d'une solidarité intergénérationnelle. ●



Michel LESNE, Prof. Ord. hon. UCL, membre du comité UNIFOR FEC Seniors, 20 mars 2021

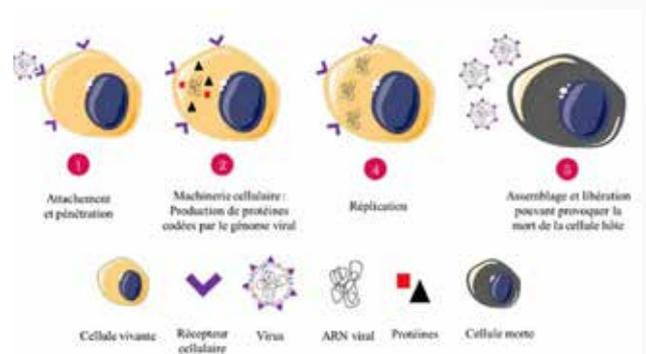
Le coronavirus SRAS-CoV-2 et la Covid 19

Cette pandémie au coronavirus, d'amplitude insoupçonnée, est l'occasion de se « serrer les coudes ». En effet, les dispositions prises par nos politiciens nous obligent à nous montrer solidaires : jeunes et vieux, travailleurs et chômeurs involontaires, patients lourds et corps médical, télétravailleurs et personnel en « présentiel », étudiants et professeurs, ...

1. Une pandémie dont un virus microscopique est à a source !

En connaissant le virus, sa composition physico-chimique, ses mécanismes d'action et son mode de propagation, on comprendra aussi les raisons qui rendent les gestes barrières efficaces pour se protéger et protéger les autres. Un virus est une structure biologique complexe en forme de sphère, d'environ 100 nanomètres de diamètre. Il est 100 fois plus petit qu'une cellule humaine. Il se compose d'une enveloppe, formée d'une membrane lipidique et protéinique, encapsulant une macromolécule d'ARN, soit le génome du virus. Seul, il est incapable de se reproduire. Il doit donc pénétrer et parasiter une cellule pour profiter de sa machinerie de production de protéines pour lui imposer une production « parasite » selon son code ADN.

« Les protéines S (pour Spike en anglais, signifiant pointe), présentes au niveau de l'enveloppe virale des coronavirus, se fixent à certains récepteurs cellulaires (ICE 2). Le virus y rentre par le même principe qu'une clé dans une serrure. Le virus est donc internalisé. Une fois à l'intérieur de la cellule, le 'virus père' se divise en plusieurs 'virus fils' qui iront à leur tour contaminer les cellules voisines. Le corona virus SARS-CoV-2 est un virus à ARN (acide ribonucléique). Il est composé d'une alternance de 4 bases chimiques : adénine, guanine, cytosine et uracile constituant des nucléotides »¹⁶

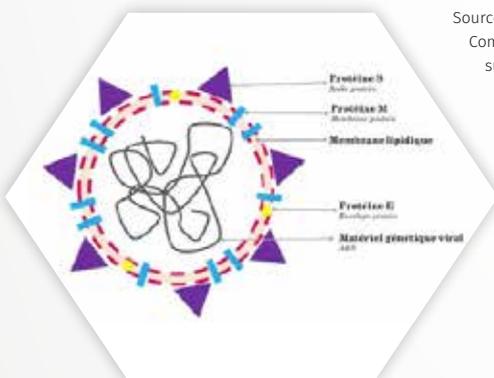


Source de l'image : Lise Abiven, Comment éliminer le coronavirus sur sa peau dans Le Point Santé, 26/03/2020 (en ligne).

2. Barrière de protection

Éviter les endroits fréquentés, rester dans sa « bulle », respecter la distance sociale (1,5m) porter correctement le masque chirurgical, la solution savonneuse, le gel hy-

¹⁶ Lise Abiven, Comment éliminer le coronavirus sur sa peau dans Le Point Santé, 26/03/2020 (en ligne).



Source de l'image : Lise Abiven, Comment éliminer le coronavirus sur sa peau dans Le Point Santé, 26/03/2020 (en ligne).

droalcoolique. En effet, une fois à l'intérieur de notre organisme, le coronavirus SRAS -CoV-2 est difficile à combattre !

3. Mode d'action de la solution savonneuse et du gel hydroalcoolique

« Les principes actifs du savon sont des **tensioactifs**, des molécules qui peuvent être utilisables à l'échelle nanométrique pour démanteler le virus. Ces molécules sont composées d'une partie hydrophile et d'une autre lipophile. La partie lipophile des tensioactifs contenus dans le savon s'accroche à la membrane du virus et, au moment du rinçage, la partie hydrophile est attirée par les molécules d'eau. La résultante des forces exercées sur le virus entraîne la rupture de sa membrane protéo-lipidique, décomposant l'enveloppe, puis la molécule d'ARNm. Le virus devient inactif et se décroche de la peau grâce à l'action des tensioactifs, du frottement des mains et du débit d'eau. Lorsque nous nous lavons les mains avec du savon, celui-ci démantèle l'enveloppe du virus. Ce dernier n'a plus la clé pour entrer dans nos cellules. L'ARN viral est également détruit. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de se frotter les mains pendant vingt secondes pour une action efficace, sur toute la surface des mains.

Le gel hydroalcoolique n'est pas efficace sur des mains sales. L'alcool est désactivé par la présence de matières grasses présentes en trop grande quantité sur la peau (souillures visibles). Le gel hydroalcoolique doit être utilisé sur une **peau sèche, non souillée et sans blessures**. Ainsi, l'OMS **préconise** un lavage de mains au savon et à l'eau lorsque nous sommes chez nous et l'utilisation du gel hydroalcoolique lors de nos déplacements »¹⁷.

4. Comment limiter la transmission par voies aériennes

Les analyses des flambées survenues au cours de la pandémie de la COVID-19 ont indiqué que la transmission par voie aérienne était le mode de transmission le plus important dans les lieux publics. Dans un milieu clos, une aération suffisante et efficace est une mesure essentielle pour limiter la transmission. Cependant, la gestion de la distribution de l'air et de l'alimentation en air frais peut être difficile :



- Les infections se transmettent soit par contact étroit avec des gouttelettes de taille importante, soit par inhalation de gouttelettes aériennes plus petites provenant d'une personne infectée.
- Ces particules plus petites sont générées par toutes les activités respiratoires et par la vocalisation : elles contiennent une charge plus élevée en coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2) que les particules de taille plus importante.
- Respirer et parler constituent les principales sources de particules plus petites chargées de virus, qui restent suspendues dans l'air pendant longtemps. Porter un masque chirurgical, éviter d'utiliser son GSM, de manger, boire ou fumer en se déplaçant dans tout lieu public devrait faire partie des bonnes habitudes de vie en société.
- En abordant les données probantes issues des épidémies, on a mis en évidence deux modes de transmission majeurs :
 - la transmission directe par le biais de gouttelettes de taille importante ou de petite taille, à moins d'un mètre de la personne infectée,
 - la transmission indirecte par le biais de gouttelettes aériennes de petite taille et de résidus de gouttelettes, qui ont un effet allant jusqu'à et au-delà de deux mètres.
- La modélisation de la transmission lors de l'épidémie d'une chorale (53 personnes infectées sur 61 participants) correspondait aux données qui suggéraient que la cause principale de l'épidémie était la transmission aérienne.

¹⁷ Lise Abiven, *Comment éliminer le coronavirus sur sa peau* dans *Le Point Santé*, 26/03/2020 (en ligne).



© AdobeStock

- La modélisation de la transmission de l'épidémie de COVID-19 survenue sur un navire de croisière a démontré l'importance des postillons séchés, comme mode de transmission et des aérosols, comme source virale.
- Pour assurer l'atténuation de la transmission, il faut adopter des mesures afin de limiter la transmission aérienne : aérer de manière suffisante et efficace, éviter la recirculation de l'air, filtrer les particules et désinfecter l'air, ...
- De plus, la façon dont les bâtiments sont conçus, équipés et exploités nécessiterait un changement de paradigme afin de minimiser le risque de transmission aérienne.

5. Pourquoi le virus s'attache-t-il davantage à certaines surfaces qu'à d'autres ?

« Une personne contaminée peut déposer des 'gouttelettes' respiratoires, vecteurs du virus, sur une surface (plastique, métal, carton, peau humaine). Une personne non infectée qui touche cette surface peut se contaminer par le virus si elle porte ensuite ses mains à sa bouche, son nez ou ses yeux. Une **étude parue** dans *The New England Journal of Medicine*, en mars 2020, indique que le coronavirus peut être détecté jusqu'à vingt-quatre heures sur du carton et trois jours sur du plastique ou de l'acier inoxydable. Même si le virus reste vivant un certain temps sur une surface, très vite, il devient trop faible pour nous

contaminer efficacement. Au bout de quelques heures, il n'est **probablement plus actif**. L'adhérence des virus aux surfaces **se fait principalement** via des interactions hydrophobes et électrostatiques.

Interactions entre un virus et une surface : les interactions hydrophobes ont lieu car le virus possède une membrane protéo-lipidique, Les interactions électrostatiques dépendent des 'charges de surface' du virus, et de la surface. Si cette charge est négative, le virus va avoir une bonne affinité avec les matériaux ayant une charge positive, c'est-à-dire pouvant présenter un défaut d'électrons en surface, **comme le papier ou le nylon**. Si la charge de surface du virus est positive, ce dernier sera attiré par des matériaux pouvant présenter un excès d'électrons en surface, **comme certaines matières plastiques telles que le PVC ou le film cellophane** »¹⁸.

6. La vaccination

D'un côté, les sceptiques mettent en doute l'efficacité des vaccins dans la prévention de nombreuses maladies infectieuses. Dans les arguments avancés pour bannir la vaccination de l'arsenal thérapeutique se glissent souvent « des fake news ». On brandit avec obstination des éventuels effets secondaires des vaccins anti-coronavirus. Or, des centaines de milliers d'êtres humains ont déjà été vaccinés contre la covid-19. A ce jour, les autorités chargées de la pharmacovigilance n'ont pas déploré d'effets indésirables justifiant un refus de mise sur le marché. Certes, comme pour d'autres vaccins, on ne peut exclure l'apparition, çà et là, de réactions locales telles que rougeur de la peau ou légère sensibilité douloureuse à l'endroit de l'injection. Ces réactions locales ne sont rien en comparaison de l'effet secondaire majeur, bien réel mais passé insidieusement sous silence, de l'absence de vaccination, à savoir le nombre de décès recensés depuis le début de la pandémie : plus de 3,2 millions dans monde dont 24.322 en Belgique¹⁹. Une estimation grossière pourrait attribuer une mortalité d'environ 2% pour la Belgique, parmi les personnes positives à la détection du coronavirus. La létalité s'accroît fortement avec l'âge, au point qu'en mars 2021, 95% des décès touchent des personnes de plus de 65 ans.

¹⁸ Lise Abiven, *Comment éliminer le coronavirus sur sa peau dans Le Point Santé*, 26/03/2020 (en ligne).

¹⁹ Chiffres au 3 mai 2021.

La vaccination est aussi un geste citoyen de solidarité intergénérationnelle : on sait qu'il faut dépasser les 70 % de vaccination pour obtenir une protection de masse (immunité collective), et sans doute plus si on découvre des variants plus infectants. C'est aussi, pour les personnes âgées, une manière de montrer aux plus jeunes leur solidarité vis-à-vis des sacrifices consentis par ceux-ci pour les protéger d'une maladie mortelle.

la protection des personnes vulnérables pourrait être mieux atteinte en vaccinant les professionnels les plus susceptibles de les contaminer, en particulier les soignants. Il en va de même pour leurs visiteurs, famille ou amis. Maintenant qu'on dispose de données sur la contamination des enfants, on décèle que 12,5 % des enfants en âge de scolarité sont contaminés, sans symptômes, mais donc aussi contaminants, dans leur famille, d'où l'intérêt

«Soyez prudents et prenez bien soin de vous, mais montrez-vous aussi solidaires des personnes de votre entourage ou que vous croisez dans tout lieu public !»

En Belgique, nous disposons principalement de 4 vaccins différents : deux vaccins à ARNm : Pfizer-Bio-N'Tech, et Moderna, deux vaccins à vecteur viral : Astra-Zeneca (ADN de chimpanzé non répliatif) et Johnson & Johnson (Jansen) (ADN humain de sérotype 26 déjà utilisé précédemment pour d'autres vaccins). Ce dernier vaccin ne nécessite qu'une seule dose et se conserve au frigo : ce sont deux avantages importants pour faciliter la vaccination des personnes isolées ou ayant des problèmes de déplacement. On pourrait le conditionner dans une seringue prête à l'emploi comme pour le vaccin contre la grippe saisonnière.

Mentionnons aussi qu'un 5^e vaccin, le CureVac à ADNm est attendu dans les prochains mois. La Belgique a passé d'importantes commandes : Pfizer (12 millions de doses), Moderna (5 M), AstraZeneca (7,3 M), Johnson/Janssen (5,1 M), soit plus de doses que strictement nécessaire.

7. Enjeu éthique de la vaccination

Le public prioritaire concerne les personnes de 65 ans et plus, pour lesquelles la COVID-19 comporte un risque vital important. Pour ce public, l'efficacité des quatre vaccins disponibles est comparable, même si, en janvier et en mars, des données manquantes pour le vaccin AstraZeneca ont pu semer le doute au sein des autorités sanitaires avec des répercussions sur la population et que récemment, un effet secondaire très rare (moins d'un cas sur 100.000), soit une diminution des plaquettes sanguines associée à deux formes de thrombose veineuse rare, a relancé le débat. Si le vaccin bloque la transmission virale,

sanitaire à vacciner tout professionnel en contact avec ce public jeune.

Cependant, les conditions de l'obligation vaccinale ne sont pas encore réunies : la pandémie n'est pas maîtrisée ni contrôlée, avec une offre de vaccins à l'efficacité et à l'innocuité parfaitement connues et éprouvées avec le recul nécessaire.

8. Consentement : prendre le temps du recul !

Il est fréquemment mis en avant l'incertitude liée « au caractère éphémère du savoir dans une situation évolutive. » Il faut que la collectivité l'accepte et la partage avec les autorités, ce qui sera d'autant plus aisé que ces dernières sauront la reconnaître ! La qualité de l'information délivrée au public comme aux patients lors de l'entretien pré-vaccinal est cruciale. Souvent, les critères de validation des faits scientifiques, ne peuvent être accessibles à la majorité des citoyens : *un travail de synthèse de grande qualité, adapté aux différents publics et aux canaux de transmission s'impose*. Le consentement d'une personne à se faire vacciner demande « *un temps de réflexion personnelle* ». Il devrait en être conservé une trace dans son dossier médical.

Enfin, il y a une nécessité pour les pays pauvres de disposer de vaccins : la maîtrise de la pandémie passe incontestablement aussi par la solidarité internationale, pour atteindre le seuil d'immunité collective au niveau planétaire, même si la distribution des âges y est moins contraignante.

9. Études cliniques et efficacité pour la population

Heureusement, il y a eu ces volontaires qui, devant l'ampleur et la gravité de la pandémie, ont répondu « présent » lors des essais cliniques de vaccination. Les données recueillies lors du suivi de leur évolution montrent une prévention de la maladie dans plus de 90 % des cas, pour les vaccins à ARNm. Depuis la mi-décembre, début de la campagne de vaccination, à la faveur d'un accord avec Pfizer pour le partage de ses données sur l'efficacité du vaccin, Israël a vacciné, mi-février, plus de 4 millions de personnes (plus de 45% de sa population), dont 2,8 millions ont reçu leur seconde dose. Le pays de neuf millions d'habitants a enclenché depuis la seconde semaine de février, la sortie de son troisième confinement et compte vacciner toute sa population de plus de 16 ans d'ici la fin du mois de mars 2021.

10. Les vaccins à base d'ARNm sont-ils dangereux : non !

Les deux vaccins à ARNm actuellement autorisés par l'EMA en Europe, visent la protéine Spike du virus. Elle est constituée de 1.300 acides aminés. Le plus souvent, lorsque certains sont remplacés ou supprimés, à l'occasion d'une mutation virale, la protéine reste reconnaissable par notre système immunitaire. Il est possible que

de la qualité des vaccins selon les mêmes normes que celles appliquées pour tout autre médicament. La pharmacovigilance particulièrement rigoureuse n'a révélé aucun effet indésirable. Par prudence, il est préférable que les immunodéprimés et les patients aux antécédents allergiques renoncent à la vaccination, aussi longtemps que des données suffisantes dans ces groupes particuliers ne sont pas disponibles.

11. Le développement de ces vaccins a-t-il été trop rapide ?

La durée du développement a été fortement raccourcie grâce à l'intervention de différents facteurs qui ont tous agi dans le même sens : investissements financiers gigantesques, publics et privés, dans la recherche, pression sur les chercheurs vu l'urgence sanitaire, technologie acquise par le passé dans l'élaboration de vaccins contre d'autres virus, fabrication en laboratoire facile à maîtriser et accélération de certaines procédures administratives dans l'évaluation de l'efficacité et de la sécurité du produit facilitant l'analyse et la prise de décision par les autorités régulatrices, EMA pour l'Union européenne ou FDA pour les Etats-Unis). En l'absence d'effets indésirables sérieux dans les études de phase 2, la production industrielle a débuté avant que celles-ci soient terminées de manière à démarrer les études de phase 3 sans délai après la

« Se souvenir que la Covid 19 est, principalement mais pas uniquement, une maladie pulmonaire et vasculaire grave qui tue surtout des seniors... mais pas que ! »

l'efficacité du vaccin baisse alors un peu, mais comme sa valeur de départ est excellente (95%), cela ne suffit pas à le remettre en cause, du moins à court terme.

L'ARN vaccinal, (une portion seulement de l'ARNm viral), nano-encapsulé, pénètre uniquement dans le cytoplasme et non dans le noyau des cellules du corps humain. Fabriqué en laboratoire, il ne peut pas être incorporé dans l'ADN (acide désoxyribonucléique) porteur de nos gènes, n'infecte pas les individus vaccinés et ne modifie absolument pas l'ADN. Ce sont des groupes de travail multidisciplinaires constitués d'experts qui procèdent à une évaluation de l'innocuité, de l'efficacité et

phase 2. La recherche s'est déroulée dans le strict respect des exigences scientifiques et éthiques.

12. Trois variants du SARS-CoV-2 à surveiller de près

Le 14 décembre 2020, le Royaume-Uni a alerté l'OMS de l'apparition d'un nouveau variant du virus responsable de la pandémie de COVID-19, dénommé SARS-CoV-2 VOC 202012/01. Le virus a déjà muté de très nombreuses fois, comme tous les virus, mais ce qui inquiète chez ce variant est que parmi ses 23 mutations par rapport à la souche de référence, il en comporte 17 codant pour des proté-

ines essentielles, dont certaines sont situées au niveau de la protéine Spike, clef pour l'entrée dans les cellules. Ce mutant devient de plus en plus fréquent en Europe et devrait être prédominant dès le mois de mars 2021. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, en France, assure que les données cliniques actuelles confirment que le virus pourrait avoir une capacité accrue de transmission, nettement supérieure à la souche de référence. En revanche, sa virulence ne paraît pas affectée. Ces mutations ne modifieraient pas de façon majeure la capacité du virus à être reconnu par le système immunitaire, ce qui est une bonne nouvelle pour les deux vaccins à ARNm déjà approuvés. Elles ne changent pas non plus la capacité des tests RT-PCR à détecter la présence du virus. Un autre variant a été identifié en Afrique du Sud, le 18 décembre 2020, dénommé variant 501Y.V2, avec lui aussi des mutations au niveau de la protéine Spike. Il est rapidement devenu dominant dans ce pays, sa capacité de transmission est probablement augmentée et il est associé à une charge virale salivaire élevée. Rien n'indique que sa virulence serait augmentée. Un troisième variant dit « brésilien » a déjà été détecté chez des patients en Belgique. A ce jour, on dispose encore de peu d'informations à son sujet, notamment sur sa virulence comparée aux autres mutants identifiés. Il comporterait plusieurs des mutations déjà identifiées sur le variant sud-africain. D'autres variants sont, hélas, à attendre pour ce virus fragile, car à ARN.

13. Comment vaincre les réticences de ceux qui hésitent encore ?

Les faits permettent incontestablement de rassurer l'ensemble des personnes, particulièrement les seniors qui, sans raison objective, voient d'un mauvais œil l'apparition sur le marché de nouveaux vaccins pourtant efficaces et sans effet secondaire important. Il suffit de rappeler les énormes progrès accomplis dans ce domaine au cours des cent dernières années au point que des maladies infectieuses, redoutées autant que redoutables parce que très souvent mortelles, comme la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la fièvre typhoïde, etc. ont été maîtrisées. L'avancée la plus spectaculaire dans ce domaine concerne la variole complètement éradiquée dans le monde, au point que la vaccination spécifique a pu être abandonnée il y a quarante ans déjà. La poliomyélite a de même disparu dans tous les pays à l'exception de trois ou quatre

états dans lesquels des groupes religieux font croire que la vaccination est une invention démoniaque destinée à les rendre stériles !

Le mot de la fin : Puissent ceux qui hésitent encore à mettre en pratique la recommandation fréquemment entendue depuis le début de la pandémie :

«Soyez prudents et prenez bien soin de vous, mais montrez-vous aussi solidaires des personnes de votre entourage ou que vous croisez dans tout lieu public !»

Se souvenir de ce que la Covid 19 est, principalement mais pas uniquement, une maladie pulmonaire et vasculaire grave qui tue surtout des seniors... mais pas que ! S'ils en réchappent, à leur sortie du respirateur des soins intensifs, leur qualité de (sur)vie sera irrémédiablement compromise ! 🟢

14. Quelques références :

- Lise Abiven, *Ces savons qui font la peau au virus*, 24/03/2020, <https://theconversation.com/ces-savons-qui-font-la-peau-au-virus-134414>
- Lise Abiven, *Comment éliminer le coronavirus sur sa peau* dans *Le Point Santé*, 26/03/2020, https://www.lepoint.fr/sante/comment-eliminer-le-coronavirus-sur-sa-peau-26-03-2020-2368911_40.php
- Serge Cannasse, *COVID-19 : trois variants du SARS-CoV-2 à surveiller de près* dans *Univadis*, 18/01/2021, <https://www.univadis.fr/viewarticle/covid-19-trois-variants-du-sars-cov-2-a-surveiller-de-pres-737043>
- Pallab Gosh, *Covid virus 'survives for 28 days' in lab conditions* dans *BBC News*, 11/10/2020, <https://www.bbc.com/news/health-54500673>
- Jacques Longueville, *Carte blanche : Sept réponses pour convaincre ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner* dans *La Libre Belgique*, 15/12/2021, <https://www.lalibre.be/debats/opinions/comment-convaincre-ceux-qui-ne-souhaitent-pas-se-faire-vacciner-en-5fd878a69978e227df1c5ff9>
- Lidia Morawska, *The importance of airborne transmission*. Session: Nonpharmaceutical considerations in the prevention of COVID-19. Presented at IAS COVID-19 Virtual Conference: Prevention, 02/02/2021.

TÉMOIGNAGE

Danièle DOUCET, pensionnée CSC

Vivement de recevoir le vaccin COVID

Dans cette période de pandémie mondiale, soyons positifs, les chercheurs ont trouvé le vaccin COVID en quelques mois : il faut avoir encore un peu de patience mais nous y arriverons en respectant les conseils.

Pour info :

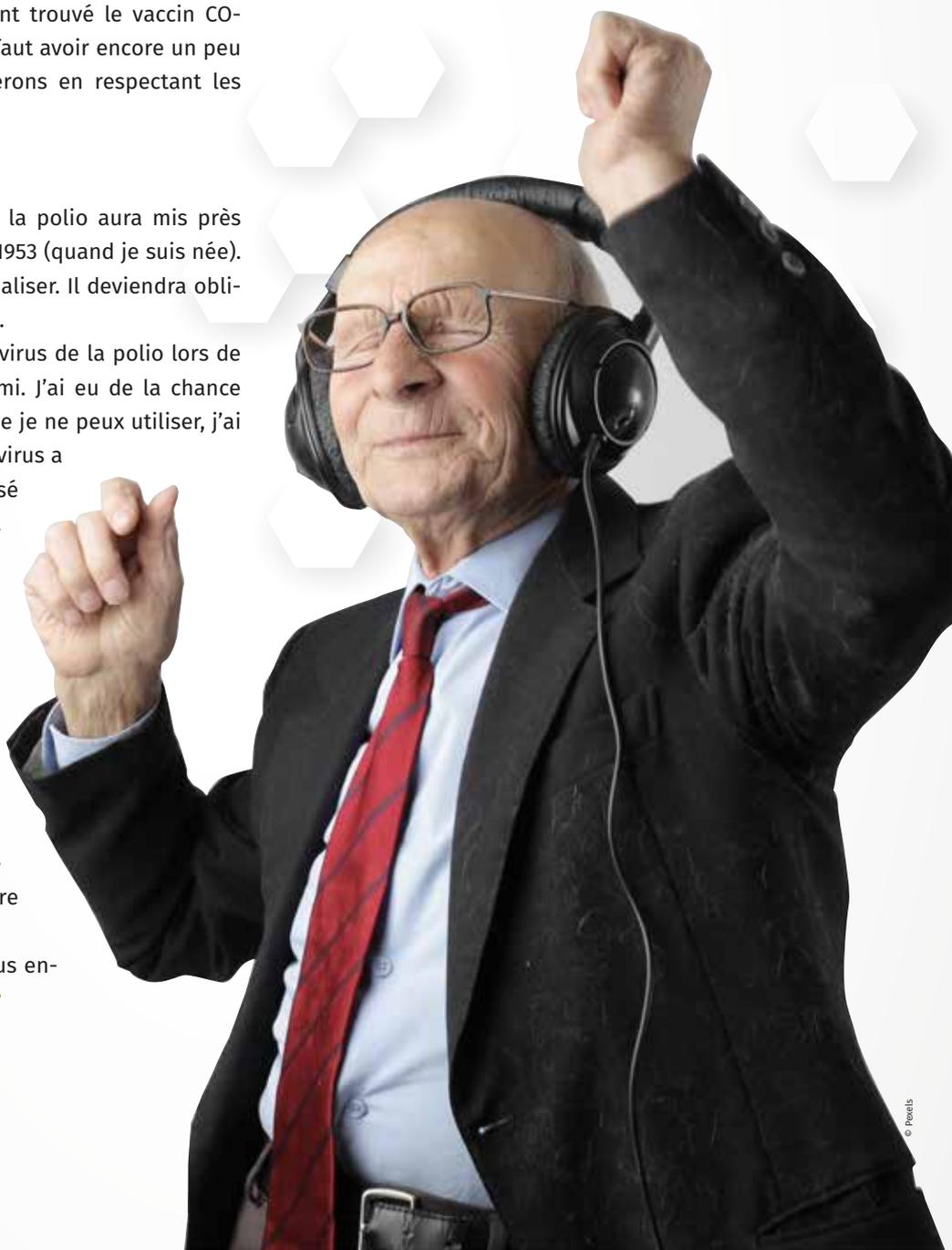
La découverte du vaccin contre la polio aura mis près de cinquante ans, entre 1908 et 1953 (quand je suis née). Après cela, il a fallu le commercialiser. Il deviendra obligatoire dans les années soixante.

Eh bien, j'ai attrapé le foutu virus de la polio lors de l'été 1954 à l'âge d'un an et demi. J'ai eu de la chance car je n'ai que le bras gauche que je ne peux utiliser, j'ai bien récupéré la jambe. Ce poliovirus a tué des milliers d'enfants et laissé plein d'autres forts handicapés. Certains ont fini leur vie dans un poumon d'acier à l'hôpital de Bavière.

J'espère que ce petit témoignage pourra convaincre les sceptiques : moi j'ai raté de peu le vaccin polio, mais le vaccin covid, je ne le raterai pas.

Donc, quand on me le demande, je réponds : il faut se faire vacciner !

Prenez bien soin de vous, tous ensemble, on en viendra à bout. 





Anne Marie BALTHASART,
présidente des FEC Seniors

Et si la sécurité sociale n'était pas toujours solidaire ?

Notre réflexion sur la sécurité sociale se situe dans un contexte large. Différentes notions s'y croisent, elles participent toutes à l'organisation sociale de notre environnement.

Difficile d'affirmer que notre sécurité sociale est solidaire à tous les étages... L'évolution des textes, le morcellement du groupe des travailleurs-euses en de nombreux groupes « fermés » présentant des caractéristiques distinctes, font que nous ne retrouvons pas LA SOLIDARITE souhaitée. Actuellement, nous devons rechercher les formes de solidarité entre des groupes de travailleurs-euses et entre des groupes d'allocataires sociaux. Ce que nous constatons correspond à la définition de la solidarité présentée dans notre introduction.

Notre article est nourri par les travaux de Hedwige Peemans-Poullet²⁰ avec particulièrement le livre édité par l'Université des femmes dans la Collection Pensées Féministes : « *Un bon mari ou un bon salaire* »²¹.

Notions à prendre en compte

La cohésion sociale, ou plus largement, la cohésion de groupe désigne les liens qui relient les membres d'un groupe social les un-e-s aux autres et au groupe dans son

ensemble. Elle peut être divisée en quatre composantes principales : les relations sociales, les relations de travail, l'unité perçue et les émotions.

La cohésion sociale est un concept des sciences sociales qui désigne l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une structure sociale donnée. Une trop forte cohésion sociale peut produire un repliement et maintenir davantage la ségrégation des rôles genrés. La cohésion sociale a pour but de contribuer à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société, tandis que la lutte contre les inégalités cherche au contraire à corriger les déséquilibres produits par la société.

Au niveau européen, la cohésion sociale est définie comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tou-te-s et éviter les disparités et les polarisations. Le Conseil de l'Europe met l'accent sur la lutte contre les inégalités et toutes les formes d'exclusion ou de discrimination et sur la coresponsabilité des acteurs pour y parvenir. Le Conseil de l'Europe met notamment en avant l'équité dans l'accès aux droits, la dignité et la reconnaissance de la diversité, l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel, la participation et l'engagement citoyen.

L'exclusion sociale est la relégation, ou marginalisation sociale d'individus, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant d'une société, incluant personnes âgées, personnes sujettes à un handicap ou autres minorités. Elle n'est généralement ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture parfois progressive des liens

²⁰ Hedwige Peemans-Poullet est licenciée en philosophie et Lettres (UCL) et docteure en histoire (Paris X). Aujourd'hui, elle est retraitée. Au cours de sa carrière professionnelle, elle a successivement été enseignante, assistante à l'université (UCL), attachée à la Commission du Travail des Femmes (Ministère de l'Emploi et du Travail) et enfin rédactrice en chef (Mutualités chrétiennes).

²¹ Hedwige Peemans-Poullet, *Un bon mari ou un bon salaire : féminisme en sécurité sociale, une longue marche*, Université des femmes, Bruxelles, 2009.

Très court rappel historique extrait du livre : Hedwige Peemans-Poullet, *Un bon mari ou un bon salaire : féminisme en sécurité sociale, une longue marche*, Université des femmes, Bruxelles, 2009, p. 113-114.

« Avant d'aborder la sécurité sociale proprement dite, résumons ces quelques observations historiques. La sécurité sociale trouve son origine dans le paupérisme de la classe ouvrière du XIX^e siècle et c'est à partir de la classe ouvrière qu'elle gagnera les autres classes sociales. Les caisses d'origine ouvrières semblent avoir les assurances les plus individualisées. Le " familialisme " se développe dans la protection sociale à partir des milieux patronaux⁽¹⁾, à partir des autorités sociales et des pratiques de l'assistance sociale. Il devient presque omniprésent entre les deux guerres. Tant que la protection sociale atteint presque exclusivement le monde ouvrier, les écarts salariaux entre les travailleurs sont peu importants, ce qui permet de percevoir des cotisations et d'attribuer des prestations forfaitairement. Les travailleuses ont cherché à organiser pour elles-mêmes, une protection sociale dont le niveau était plus en rapport avec leurs propres rémunérations mais leur élan a été bloqué par des décisions extérieures. Entre les deux guerres, le monde du travail et les assurances sociales sont soumis à diverses pressions idéologiques. Pression nataliste et pression familialiste semblent aller de pair. La politique nataliste se fonde sur l'idée que pour atteindre un certain taux de fécondité, il faut que la famille soit hiérarchisée au profit du père et que la mère, rendue dépendante du revenu de celui-ci, soit replacée dans son " milieu naturel ", le foyer. La politique familialiste participe à cette redéfinition hiérarchisante de la famille. Sous couvert d'accorder des prestations préférentielles pour les charges de famille, elle octroie, en réalité, des prestations sociales majorées au père de famille, et réduit ou supprime celles de la mère de famille de telle sorte que les prestations globales perçues par la famille de deux assurés sont toujours inférieures à ce qu'elles devraient être. En outre, l'idéologie du retour des travailleuses salariées au foyer favorise le déploiement d'une série de discriminations professionnelles qui restructurent le marché du travail au bénéfice des hommes⁽²⁾ ».

(1) Peut-être surtout dans les entreprises qui n'engageaient pas de travailleuses.

(2) Par exemple la féminisation des emplois subalternes et de certains secteurs à bas salaires.

sociaux. L'exclusion sociale, en privant un individu ou un groupe d'une reconnaissance, nie son identité.

L'existence de la sécurité sociale et de la protection sociale

Les travailleurs-euses et les pensionné-e-s cotisent et bénéficient de la **sécurité sociale** en fonction d'un certain nombre de règles qui ont évolué d'une manière importante au cours des années. La sécurité sociale est individuelle, a un caractère contractuel, est précédée de cotisations affectées à la couverture de risques spécifiques. L'attribution de ses prestations dépend seulement de la survenance du risque, elle ne procède donc à aucune enquête sur les ressources ou sur la composition du ménage. Le caractère social de la redistribution ne peut se réaliser pleinement que si le droit de la sécurité sociale prend l'individu comme sujet de droit.

L'ensemble des citoyen-ne-s belges peut bénéficier de l'intervention de l'**aide sociale** (octroyée par le CPAS) en réponse à différentes difficultés rencontrées au cours de leur existence. L'aide sociale est collective, elle relève d'une obligation de solidarité imposée par l'Etat à l'ensemble des citoyen-ne-s. Elle est financée par l'impôt.

L'évolution des législations a fait glisser certains droits de la sécurité sociale vers l'aide sociale. Nous pouvons citer le nonaccès à des allocations d'insertions pour un grand nombre de jeunes, la suppression du paiement des allocations de chômage à certains et surtout certaines cohabitantes. Ces décisions, au-delà de l'effet direct sur les revenus des personnes, ont un effet différé sur leur sécurité financière au moment de la vieillesse. Le calcul de leur pension ne prendra pas en compte toutes ces périodes de pertes de droits.

La solidarité au sein de la sécurité sociale, rappel de quelques constats de base

La solidarité s'exerce en prenant en compte les rapports entre des personnes qui, ayant des intérêts communs, sont liées les unes aux autres. Elle peut aussi être induite par le sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situations ou d'intérêts.

Des changements de législation peuvent modifier la notion de groupe concerné, et ainsi changer notre approche et prise en compte d'un groupe déterminé. L'histoire récente a vu sortir de la sécurité sociale les

allocations familiales, pour être actuellement gérées par les entités régionales. Aujourd'hui, les enfants des différentes Régions ne perçoivent plus les mêmes allocations familiales pour des situations de vie identiques. Avec le recul de quelques années, il sera possible d'analyser l'ancien et les nouveaux régimes. Il y a-t-il des enfants ou des familles mieux ou moins bien prises en charge ? Pourquoi ces différences ?

Les formes variées de solidarité rencontrées dans la sécurité sociale.

Quels types de couvertures pour quels risques ?

Il y a trois types d'interventions pour couvrir les risques : les revenus de remplacement, les revenus de remboursement et les revenus de complément.

- 1. Les revenus de remplacement** compensent la perte ou l'absence de rémunération. Les principales indemnités sont : les allocations de chômage et de maladie, l'indemnité pour maladie professionnelle ou accident du travail et les pensions.
- 2. Les revenus de remboursement** couvrent principalement des dépenses de santé, en fonction des dépenses effectuées pour des soins.

- 3. Les revenus de complément** sont les allocations familiales, qui actuellement sont prises en charge par les Régions.

Les solidarités familiales évoluent

Les parents âgés ne sont normalement plus à charge de leurs enfants. Les pensions de retraite ont permis plus d'autonomie de vie pour les seniors. Même au moment de la « dépendance », les charges sont moins lourdes : des services d'aides à domicile peuvent intervenir ou c'est le passage vers un hébergement MR-MRS qui est choisi.

L'aide apportée par les seniors à leurs enfants concerne très souvent la garde des petits-enfants. Les dispositifs d'accueil ne sont pas adaptés aux horaires des parents et les possibilités d'accueil pendant les périodes de maladie sont insuffisantes.

Nos travaux, dans le cadre des questions posées sur l'évolution des pensions, ont montré des disparités de positions entre les seniors. Les différents modes de vie, les choix de vie, le fait de bénéficier ou non de revenus dérivés, ont montré une approche différente du rôle de la sécurité sociale. Tout au long de notre réflexion, la

La sécurité sociale serait-elle familialiste par nature ?

« Certains avancent l'idée que la sécurité sociale est par essence de type familialiste. En réalité, rien n'est moins vrai. Les assurances sociales, d'abord libres puis obligatoires, étaient au début individualisées. Les primes et prestations étaient, en général, forfaitaires et ne tenaient pas compte des charges familiales... »

En ce qui concerne la pension obligatoire des ouvriers (1924), les hommes qui avaient une épouse à charge payaient une deuxième cotisation ouvrant le droit à une pension de vieillesse attribuée en main propre à l'épouse et le cas échéant, à une pension de survie. Primes et prestations étaient forfaitaires. L'année suivante (1925) le régime de la pension obligatoire des employés qui était lui, basé sur des cotisations proportionnelles aux rémunérations inaugurerait le système qui mettait les pensions de survie à charge du régime.

A partir de 1945, le caractère « familialiste » de la sécurité sociale va se développer pour atteindre progressivement les proportions que nous lui connaissons aujourd'hui. »¹



¹ Extrait du livre : Hedwige Peemans-Poullet, *Un bon mari ou un bon salaire : féminisme en sécurité sociale, une longue marche*, Université des femmes, Bruxelles, 2009, p. 342.

situation des travailleuses a été mise en avant. Les militantes, qui ont cotisé pendant toute une carrière, demandent que soit repensé l'accès à certains droits dérivés, acquis uniquement par le fait du mariage.

Des droits dérivés injustes

« Les “ droits dérivés ” sont injustes et discriminatoires ; ils incitent une partie de la population féminine en âge d'activité à ne pas s'intégrer dans la vie socio-professionnelle ; ils sont presque toujours antisociaux en offrant des droits d'autant plus élevés que les revenus de référence le sont également... Rien n'est donc plus urgent que de procéder à une individualisation des droits et devoirs dans le domaine de la protection sociale.»²²

Un traitement égalitaire dans la sécurité sociale existe dans le régime des RCC

Dès la mise en place de la prépension devenue chômage avec complément d'entreprise (RCC), le paiement des allocations s'est fait sans prise en compte de la composition du ménage et sans diminution des allocations pour certain-e-s bénéficiaires. Le taux de 60% du salaire plafonné est appliqué pendant toute la période de RCC.

Ce sont principalement des travailleurs masculins qui ont bénéficié de ce régime. Il faut aussi prendre en compte les luttes syndicales qui ont accompagné ces importantes restructurations engendrant fermetures d'entreprises et

22 Extrait du livre : Hedwige Peemans-Poullet, *Un bon mari ou un bon salaire : féminisme en sécurité sociale, une longue marche*, Université des femmes, Bruxelles, 2009, p. 411.

pertes d'emplois. Le résultat des négociations était alors un meilleur régime, mieux financé et plus égalitaire.

Les interruptions de carrière : une évolution qui interpelle

Il existe différentes formes d'interruption de carrière : le crédit-temps et les congés thématiques.

Nous constatons une pratique qui va de l'égalité de traitement vers des régimes différenciés, source d'inégalités entre les bénéficiaires.

En ce qui concerne les pensions, les conditions de l'assimilation ont été restreintes au cours des dernières années. Le *Syndicaliste* CSC du 25 mars 2021, démontre la fragilité des textes.

Un crédit-temps sans indemnité pour le moment !

Les travailleurs-euses du secteur privé âgé-e-s de 55 à 59 ans ont eu la possibilité en 2019 et 2020 d'obtenir un crédit-temps fin de carrière jusqu'à leur pension avec une indemnisation de l'Onem.

Cette indemnité pouvait être accordée sous conditions (avoir 35 ans d'activité professionnelle comme salarié, exercer un travail lourd, etc.) et pour autant que cette possibilité était prévue par une CCT sectorielle ou d'entreprise conclue en application de la CCT n° 137.

Toutefois, la CCT n° 137 ne s'applique plus après le 31/12/2020. Tant que les interlocuteurs sociaux ne concluent pas de nouvelle CCT, le crédit-temps fin de car-

CRÉDIT-TEMPS	Ancienneté		Montant/mois
Interruption complète	- 5 ans		520,65
	5 ans et +		607,43
Interruption 1/2 temps	- 5 ans		260,32
	5 ans et +		307,71
Interruption 1/5 temps		Cohabitant	171,43
		Isolé *	221,23
Fin de carrière* interruption 1/2 temps		Cohabitant	518,52
		Isolé *	518,52
Fin de carrière interruption 1/5 temps		Cohabitant	240,85
		Isolé *	290,65

*isolé ou vivant seul avec au moins un enfant à charge

Source : Guide de la législation sociale CSC 2021, p. 509.

CONGÉS THÉMATIQUES : CONGÉ PARENTAL, ASSISTANCE MÉDICALE, SOINS PALLIATIFS

	Âge	Statut	Montants / mois
Interruption complète	-	Cohabitant ou isolé sans enfants à charge	851,59
	-	Vivant seul avec au moins un enfant à charge	1 400,01
RTT 1/2	- 50 ans	Cohabitant ou isolé sans enfants à charge	425,79
	50 ans et +	Cohabitant ou isolé sans enfants à charge	574,02
	Indépendamment de l'âge	Vivant seul avec au moins un enfant à charge	700,00
RTT 1/5	- 50 ans	cohabitant	144,45
		Isolé sans enfants à charge	194,25
	50 ans et +	Cohabitant ou isolé sans enfant à charge	216,67
	Indépendamment de l'âge	Isolé avec au moins un enfant à charge	280,00

Source : Guide de législation sociale CSC 2021, p.510.

rière pour les travailleurs âgés de 55 à 59 ans sera accordé sans indemnités de l'Onem. Et sans doute sans prise en compte pour la pension ?

Les tableaux ci-dessus reprennent les différentes situations rencontrées. Regardons qui prend quel type d'interruption de carrière. Regardons quel choix, pour faire face à quelle situation et à quel moment de la carrière.

Ces deux tableaux permettent, dans leur complexité, de faire apparaître deux types de solidarité au sein du groupe des personnes bénéficiant d'une interruption de carrière avec la prise en compte de la situation :

- des isolé-e-s ou vivant seul avec au moins un enfant,
- les travailleurs et travailleuses âgés de plus de 50 ans.

Il y a des sources de progrès, des nouvelles approches plus égalitaires pour toutes les générations :

→ La réduction du temps de travail en fin de carrière.

Cette mesure existe dans les secteurs de la santé. Elle permet, pour tous les travailleurs et les travailleuses, de réduire la durée des prestations à partir de l'âge de 45 ans. La diminution progressant de 5 ans en 5 ans jusqu'à l'âge de la retraite. Cette réduction du temps de travail se fait avec maintien du salaire et embauche compensatoire.

Cette réduction du temps de travail est favorable à l'embauche des plus jeunes.

→ Le « crédit de temps libre », pour réduire la durée du temps de travail.

Ce projet²³, déjà travaillé dans les années 80, est repris dans des propositions de réflexions pour les années à venir. Dans le cadre du crédit de temps libre chaque travailleur et chaque travailleuse disposerait d'une période disponible, avec revenu de remplacement. Cette période dont la durée sur la carrière serait la même pour tous et toutes devrait obligatoirement être prise sous peine de se voir imposée avant l'âge de la retraite. Cette période pourrait permettre la réalisation de certains projets, d'une autre approche des responsabilités familiales, d'un moment de formation.... Les périodes de crédit de temps libre devraient être compensées par de l'embauche compensatoire.

Cette possibilité permettrait d'améliorer la solidarité par rapport à la charge familiale et par rapport à l'aménagement du temps de travail. ●

23 Pour plus d'informations : Fanny FILOSOF, *Le « crédit-temps » pour réduire la durée du travail* dans *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*, n°9, juillet/août 1998.



Résumé du « Livre vert du vieillissement » réalisé par **Michèle BERO**, co-présidente et secrétaire de la FEC Seniors Namur

Livre vert - Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations

La Commission européenne s'est intéressée au vieillissement de la population et a rédigé un « livre vert du vieillissement ». Voici quelques extraits qui vous donnent un aperçu des divers thèmes abordés dans ce rapport.

1. Introduction

Le vieillissement touche tous les aspects de notre vie, tout au long de notre existence. Jamais auparavant autant d'Européens n'ont connu une vie aussi longue. Cette tendance a une incidence significative sur la vie quotidienne des citoyens et sur nos sociétés. Elle a des répercussions sur la croissance économique, la viabilité budgétaire, la santé et les soins de longue durée, le bien-être ainsi que la cohésion sociale.

Les États membres s'attaquent aux conséquences du vieillissement en améliorant les systèmes d'éducation et de compétences, en encourageant une vie professionnelle plus longue et plus complète et en faisant progresser les réformes des systèmes de protection sociale et de retraite.

L'approche fondée sur le cycle de vie reflète le fait que pour répondre au vieillissement de la population, il faut trouver le juste équilibre entre des solutions durables pour notre système de protection sociale et le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et de l'équité entre jeunes et vieux.

2. Poser les fondations

Les années qui vont de la petite enfance au début de l'âge adulte sont déterminantes pour le reste de notre vie. La

mise en place de fondations adéquates à un stade précoce peut contribuer à prévenir, limiter et reporter certains des problèmes liés au vieillissement.

2.1. Vieillesse active et en bonne santé

Une stratégie de vieillissement actif et en bonne santé vise à promouvoir des modes de vie sains tout au long de notre vie et englobe nos habitudes de consommation et de nutrition ainsi que nos niveaux d'activité physique et sociale.



2.2. Éducation et formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie font partie de la réponse apportée aux défis posés par le vieillissement. L'apprentissage continu peut également contribuer à retarder l'apparition de la démence et à prévenir le déclin cognitif lié à la vieillesse. C'est aussi un moyen pour les personnes âgées de jouer un rôle actif dans la société. Le développement des compétences citoyennes est important pour la participation démocratique tout au long de la vie.

« [...] pour répondre au vieillissement de la population, il faut trouver le juste équilibre entre des solutions durables pour notre système de protection sociale et le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et de l'équité entre jeunes et vieux. »

2.3. Aspects territoriaux en matière d'accès à l'éducation

L'accès à une éducation et à une formation de qualité ne peut être considéré comme allant de soi, en particulier dans les régions à faible densité de population, où les personnes doivent parfois parcourir de longues distances pour se rendre dans les établissements concernés.

Le passage à l'apprentissage à distance stimulé par la pandémie de COVID-19 a permis de tirer quelques enseignements pour l'utilisation des technologies numériques dans l'éducation et la formation.

3. Tirer le meilleur parti de notre vie professionnelle

La population de l'UE en âge de travailler diminue depuis dix ans et cette tendance devrait se poursuivre. Pour compenser la diminution de la population en âge de travailler, l'UE et ses États membres devraient promouvoir des politiques amenant davantage de personnes sur le marché du travail, leur permettant de rester en activité plus longtemps et améliorant la productivité.

3.1. Faire entrer davantage de personnes sur le marché du travail

Une forte participation au marché du travail et l'allongement de la vie active peuvent atténuer le problème du vieillissement de la société, caractérisée par une diminution de la population en âge de travailler. Toutefois, la discrimination au travail - ou lors de la recherche d'un emploi - est très répandue et peut toucher davantage certains groupes.

Les taux d'emploi des femmes (âgées de 20 à 64 ans) dans l'UE restent inférieurs de 11,7 points de pourcentage à ceux des hommes.

Si on leur permettait d'exercer un travail correspondant à leurs qualifications et à leurs compétences, les personnes issues de l'immigration pourraient être mieux intégrées, ce qui contribuerait à améliorer la cohésion sociale.

La migration légale peut contribuer à combler les pénuries de compétences et donc à répondre aux besoins du marché du travail.

Il est également possible de remédier aux pénuries de main-d'œuvre en augmentant l'emploi des personnes en situation de handicap.



3.2. Productivité, innovation et débouchés commerciaux

L'«économie des seniors» offre des débouchés à l'Union. Ce terme fait référence à une évolution générale de la demande de produits et de services qui reflète les besoins et préférences spécifiques des personnes âgées.

3.3. Emploi et productivité – une perspective territoriale

Le potentiel des régions moins développées, y compris des régions rurales, peut être exploré plus avant, par exemple pour exploiter les possibilités offertes par l'économie des seniors. La politique de cohésion joue un rôle important dans le soutien de leur développement.

4. Nouvelles opportunités et nouveaux défis en matière de retraite

Jamais auparavant, dans l'histoire européenne, autant de personnes n'ont connu une vie aussi longue et en bonne santé. Plus que jamais, les personnes restent actives plus longtemps, prolongent leur carrière professionnelle et participent à des activités sociales après leur départ à la retraite.

Ces nouvelles réalités modifient notre perception du vieillissement, mettant en lumière la contribution importante que les personnes âgées apportent à la société et à l'économie grâce à l'apprentissage et à la cohésion entre les générations.

4.1. Rester actif

Les activités de bénévolat peuvent promouvoir la solidarité et la coopération intergénérationnelles, s'avérant profitables tant pour les jeunes que pour les personnes âgées sur le plan des connaissances, de l'expérience et de l'estime de soi. Dans le même temps, le bénévolat a une valeur économique importante.

L'apprentissage intergénérationnel, notamment le tutorat ou le partage d'expériences, permet aux jeunes et aux personnes âgées d'échanger des connaissances et des compétences.

4.2. Pauvreté des personnes âgées

Pour la plupart des gens, la retraite entraîne une baisse de revenus et, dans certains cas, les personnes âgées sont exposées à un risque de pauvreté. À mesure qu'elles avancent en âge, elles sont confrontées à des risques d'ordre financier, par exemple, parce qu'elles ont besoin de soins de santé et, plus particulièrement, de soins de longue durée.

Les pensions constituent la principale source de revenus de la plupart des retraités. Pour que leur niveau reste convenable compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, les gens devront, à l'avenir, travailler plus longtemps.

Le risque reste plus élevé pour certains groupes de personnes. Les femmes ont généralement des revenus inférieurs à ceux des hommes, ont des carrières plus courtes et moins linéaires, travaillent à temps partiel et assument davantage de responsabilités familiales non rémunérées.

Les personnes âgées handicapées peuvent être confrontées à des problèmes particuliers. Les personnes en âge de travailler qui se retrouvent en situation de handicap bénéficient souvent d'une aide liée au marché du travail pour compenser les pertes de revenus et les dépenses supplémentaires. Les personnes qui contractent un handicap une fois retraitées sont dans bien des cas exclues de ces prestations, dont le niveau est souvent insuffisant.

4.3. Des systèmes de retraite adaptés, équitables et viables

La difficulté de maintenir des systèmes de retraite adaptés, équitables et viables dans une société vieillissante et la nécessité, pour les citoyens, de se constituer une

épargne complémentaire ont été soulignées à plusieurs reprises.

Toutefois, en l'absence de nouvelles réformes, les taux de cotisation vont probablement augmenter et ceux du remplacement des retraites diminuer pour garantir la viabilité des finances publiques dans un contexte où les retraités sont plus nombreux et les personnes en âge de travailler moins nombreuses. Une telle évolution peut faire peser un double fardeau sur les jeunes générations et poser ainsi la question de l'équité intergénérationnelle.

L'allongement de la vie professionnelle est une réponse essentielle à cette situation. Le taux de dépendance des personnes âgées en 2040 dans l'UE resterait au même niveau qu'en 2020 uniquement si la vie active était prolongée jusqu'à l'âge de septante ans.

5. Répondre aux besoins croissants d'une population vieillissante

Malgré l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, le risque de maladie ou d'invalidité augmente avec l'âge. De nombreuses personnes âgées deviennent progressivement fragiles et dépendantes de soins de longue durée.

Pour se préparer au vieillissement de la population, les sociétés doivent dépasser les questions économiques et aller au-delà de la fourniture de services de qualité à un prix abordable. Il nous faut réfléchir à la manière dont les générations cohabitent. Le risque accru de solitude et d'isolement social, tant chez les jeunes que chez les personnes âgées, constitue l'une des préoccupations.

5.1. Répondre aux besoins d'une population vieillissante en matière de santé et de soins de longue durée

En raison de l'évolution démographique, les patients âgés souffrant de maladies chroniques et, bien souvent, multiples seront plus nombreux.

Les besoins en matière de soins de santé et d'autres services de soins ou d'assistance vont donc augmenter. Si les systèmes de soins de santé et de soins de longue durée devront les uns et les autres répondre à une demande accrue, les difficultés rencontrées sont différentes, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre, la couverture sociale ou les normes de qualité. Une réponse politique globale peut consister à investir dans des services et des infrastructures de qualité, ainsi que dans la recherche et l'innovation en matière de soins de santé, à garantir l'accès aux soins de santé, à offrir des conditions de travail attrayantes pour remédier aux pénuries de personnel et à exploiter les technologies innovantes pour améliorer l'efficacité.

Les États membres sont confrontés à des défis communs en matière de soins de longue durée, qui consistent notamment à garantir l'accès à ces soins, leur caractère abordable et leur qualité ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante.

5.2. Mobilité, connectivité et accessibilité

Le vieillissement de la population en Europe constitue une tendance démographique susceptible de façonner des modèles de mobilité à l'avenir. Les prestataires de services de transports publics devront s'adapter au



nombre croissant de passagers handicapés ou à mobilité réduite et investir dans des infrastructures et des véhicules de transport intelligents sans obstacles.

5.3. Disparités territoriales en matière d'accès aux soins et aux services

Bien que la plupart des pays de l'UE aient instauré une couverture universelle pour un ensemble essentiel de services de santé, l'éventail des services couverts et le niveau de participation aux coûts varient considérablement d'un pays à l'autre.

5.4. Améliorer le bien-être grâce à la solidarité intergénérationnelle

Du fait de l'augmentation du nombre des personnes âgées, il est nécessaire d'élaborer des politiques pour répondre aux besoins sociaux et émotionnels, notamment en matière de sécurité et d'interaction sociale. Le brassage social est limité par le fait que les gens se regroupent dans des quartiers et des régions différents en fonction de leur classe d'âge, selon des préférences en matière d'habitat qui dépendent des étapes de leur vie.

On estime que quelque 30 millions d'adultes dans l'UE se sentent souvent seuls. La solitude est un sentiment qui touche toutes les classes d'âge. Des facteurs tels qu'une mauvaise santé, un contexte économique défavorable et le fait de vivre seul renforcent le sentiment de solitude.

Les investissements en faveur des compétences numériques, du développement communautaire et de la cohésion entre les générations peuvent empêcher la détérioration de la santé mentale et du bien-être et réduire les inégalités. Les personnes âgées en bonne santé sont en mesure de contribuer de manière substantielle à la production d'une valeur sociale et économique dans nos sociétés. Ne pas mettre leurs compétences cognitives à profit serait non seulement préjudiciable à leur santé physique et mentale et à leur bien-être, mais ce serait également une occasion manquée pour la société. On voit apparaître une tendance, qui prend de l'ampleur: il s'agit des «maisons intergénérationnelles», parfois sous la forme de coopératives de logement, qui peuvent permettre aux résidents âgés d'avoir de la compagnie tout en transférant leurs compétences et leurs connaissances aux résidents plus jeunes, ce qui engendre des interactions sociales précieuses pour tous

6. Perspectives

Le vieillissement et les défis et opportunités qui l'accompagnent sont présents tout au long de notre vie, mais nos perspectives évoluent. Aujourd'hui, de nombreux jeunes rencontrent des difficultés à entrer sur le marché du travail et la crise actuelle de la COVID-19 a aggravé la situation. À plus long terme, la perspective de vivre plus longtemps que la génération de leurs grands-parents explique un grand nombre des choix opérés par les jeunes, notamment en matière d'éducation, de vie professionnelle et d'interruption de carrière. Ces choix ont, à leur tour, des conséquences sur leur santé et leur place dans l'économie et la société. Dans le même temps, les personnes âgées d'aujourd'hui apportent leurs contributions, leurs besoins et leurs attentes. Ensemble, ils font partie d'une société et d'une économie qui doivent garantir la prospérité, la réussite et le bien-être de tous leurs membres. Répondre aux défis du vieillissement et saisir les opportunités qu'il représente est donc une responsabilité individuelle et collective.

L'UE peut relever ces défis avec la mobilisation et l'engagement des jeunes et des personnes âgées, en encourageant la solidarité et la responsabilité entre les générations grâce à des politiques favorables tout en montrant la voie à suivre pour édifier une société solidaire et dynamique. ●





Gaëlle DEMEZ, responsable nationale des FEC seniors

Conclusion

A la fin de ce dossier, dense et complexe, remplaçant l'Université de Printemps 2021, nul doute que vous aurez plus de questions que de certitudes sur ce qu'est la solidarité et sur la manière de la concrétiser. L'Université de printemps des FEC seniors a toujours été une porte ouverte vers plus de recherches et de questionnements. Cette brochure « La solidarité intergénérationnelle, un atout pour une société plus épanouie » ne fait pas exception à cette méthode éprouvée et validée à de nombreuses reprises.

La solidarité, contrairement à la charité, met surtout en avant la dignité des personnes qui en bénéficient et leur émancipation. Dans un système solidaire, chaque personne doit pouvoir être en mesure de faire ses propres choix et d'être reconnu-e comme une personne et un-e citoyen-ne à part entière. C'est ce que de nombreux-ses aîné-e-s ont revendiqué avec force tout au long de la crise sanitaire que nous traversons : le droit d'être reconnu-e pour leur rôle essentiel dans la société et de pouvoir assurer une continuité dans les fonctions qu'ils-elles occupent. Aidante-proche, entraîneur de foot, bénévole au magasin Oxfam, visiteuse de prison, chouettes grands-parents pour vos petits-enfants et soutiens pour vos enfants, hôtebergeuse de la Plateforme citoyenne des réfugié-e-s, soutien à l'alphabétisation, bénévoles aux GAC, SEL et autres repair-café, ..., militant-e FEC Seniors : vous êtes les rouages qui nourrissent notre société. Vous construisez concrètement la solidarité au quotidien. Merci à chacun-e pour ces rôles que vous remplissez dans vos lieux d'engagement!

Travailler sur un projet ambitieux comme cette brochure, une seconde fois en une même année sociale, était un sacré défi pour les FEC seniors et en particulier pour les membres du Groupe de Travail Unifor (pour Universi-



té-Formation). Se rencontrer en vidéo-conférence, se renvoyer de multiples versions des textes par mails, interviewer les témoins par téléphone : ce n'est pas évident ! Cela a demandé une énergie colossale et énormément de bienveillance pour que les échanges restent constructifs. Je suis témoin que chaque membre du Groupe de travail, élargi aux personnes ayant livré leurs expériences, aux expert-e-s sollicité-e-s, au personnel administratif de la CSC, à la graphiste et aux imprimeurs y ont mis « du temps, du talent et du cœur »¹. Merci à chacun-e !

Cette conclusion est la dernière que je rédige en tant que responsable des FEC Seniors. J'en profite pour remercier chacun-e d'entre vous pour votre franchise, votre loyauté et votre implication qui m'ont beaucoup appris et permis de grandir au sein de notre mouvement.

Je vous souhaite encore des tonnes de courage pour dépasser cette crise qui nous bouleverse depuis plus d'un an et espère avec force que nous pourrons nous revoir « en présentiel » le plus rapidement possible ! 

¹ Jean-Jacques Goldman, *Il changeait la vie*, (sur) Entre gris clair et gris foncé, 1987.